



# **COMPTE RENDU**

***CONSEIL MUNICIPAL***

***DU***

***09 MARS 2018***

# SOMMAIRE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	3
1. Exercice 2017 - Comptes de gestion du budget de la Commune et budget annexe – Transport de personnes .....	7
2. Compte administratif 2017 – Budget principal .....	8
3. Compte administratif 2017 – Budget annexe « Transport de personnes » .....	30
4. Budget Principal – Affectation du résultat .....	33
5. Opérations foncières et immobilières – Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017 .....	34
6. Rapport sur les orientations budgétaires 2018 .....	36
7. Mise en place d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département de l'Ain – Adhésion de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey ..	41
8. Politique de la Ville – Présentation du rapport d'activité 2017 .....	42
9. Politique de la Ville – Validation de l'appel à projets 2018 – Engagement des dépenses ..	43
10. Politique de la Ville – Ouverture du Pôle de services Agora .....	45
11. Maison de la Petite Enfance « l'Arc en Ciel » - Mise à jour du règlement de fonctionnement .....	47
12. Modification des statuts du SIABVA – Modification du périmètre .....	48
13. Rue de la Poëpe – Déclassement d'une emprise du domaine public .....	50
14. Rue de la Poëpe – Cession d'une emprise du domaine public après déclassement .....	50
15. Dénomination du hall de l'Espace 1500 .....	51
16. Dénomination d'un chemin lieudit « Vers le Foulon » - Vareilles .....	52
17. Projet immobilier SEMCODA rue Amédée Bonnet : Autorisation de passage en tréfonds .....	53
18. Enfouissement des réseaux rue des Apôtres sur parcelles communales .....	54
19. Enfouissement des réseaux rue des Apôtres – Participation financière .....	55
20. Créances éteintes – Budget principal .....	56
21. Informations .....	57
ANNEXE 1 .....	58

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur FABRE, maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents, sauf :

### **EXCUSES :**

Monsieur GRANJU .....qui donne procuration à Monsieur GUEUR  
Madame GALARD.....qui donne procuration à Madame PONTAROLO  
Monsieur CONSTANT .....qui donne procuration à Monsieur RIBIERE  
Madame ERRARD .....qui donne procuration à Madame CARTRON  
Madame ARBORE DEDIEU .....qui donne procuration à Monsieur PIRALLA  
Madame LANTELME-FAISAN .....qui donne procuration à Monsieur BLANC  
Monsieur NAVARRO.....qui donne procuration à Monsieur ROUSTIT  
Madame CALENDRE .....qui donne procuration à Madame PIDOUX

### **ABSENTS :**

Monsieur IZOUGARHEN  
Monsieur GIBEAU  
Monsieur ROUSTIT à partir de 19h25  
Madame PRAS à partir de 19h25  
Monsieur NAVARRO à partir de 19h25

Madame ORDINAIRE et Monsieur RIBIERE sont élus secrétaires de séance.

---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2018 est lu et approuvé par les membres présents à ladite séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance auquel il propose d'ajouter :

⇒ Créances éteintes – Budget principal

Ainsi modifié l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

---

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 18 avril 2014, la Commune a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Signature d'une convention d'exposition avec Monsieur Pierre de la Fontaine – Viriat – Exposition de 22 œuvres dans l'Hôtel de Ville du 15 janvier au 24 février 2018
- Contrat de prestation artistique avec la SAS Tout est écrit – Lyon pour une intervention (prestation artistique de magicien) dans le cadre de l'après-midi « Music-Hall et magie » offerte aux séniors de la Commune (70 ans et plus) le samedi 28 avril 2018 – Coût : 500 € TTC.
- Contrat de prestation avec la troupe de Létaincel – Rignieux le Franc pour un spectacle offert dans le cadre de l'après-midi « Music-Hall et magie » aux séniors de la Commune (70 ans et plus) le samedi 28 avril 2018 – Coût : 1 200 € TTC.
- Convention de partenariat avec UNIS-CITES pour la mise à disposition de 4 jeunes volontaires dans le cadre du service civique pour aider à l'organisation du bal des collégiens en lien avec la MJC – Mise à disposition gracieuse de décembre 2017 à fin juin 2018 selon un planning validé par les différentes parties.
- Convention de partenariat avec l'Opéra National de Lyon pour la vidéotransmission de l'œuvre audiovisuelle « Don Giovanni » de Mozart le samedi 07 juillet prochain dans le Parc du Château des Echelles. (La ville prend en charge les frais de location de matériel et la prestation Audience pour un montant total d'environ 8 000 €)
- Signature d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit d'un terrain communal cadastré section AX n° 125 située lieudit « Sur Gacieux », d'une surface de 342 m<sup>2</sup> environ, au bénéfice de Mme BRET Florentine de LEYMENT.
- Signature d'un avenant n°1, au contrat conclu avec la Société QCS SERVICES filiale du Groupe QUALICONSULT à Saint Didier au Mont d'Or, concernant la mission de coordination SSI pour les travaux de construction d'un jardin d'enfants. Aux termes de cet acte, il est procédé à la résiliation du contrat pour interdiction de concomitance sur une même opération de construction au sein du Groupe QUALICONSULT. La Société QUALICONSULT étant déjà titulaire de la mission de contrôle technique.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la fourniture de végétaux, lot n°1 plantes annuelles et bisannuelles, avec la SARL LES SERRES DU BADERAND à Saint Didier de Formans, retenue sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.

- Signature d'un acte de sous-traitance au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société SERVIGNAT pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de la Médiathèque municipale, lot n°10 – chauffage - ventilation – plomberie sanitaire. Aux termes de cet acte la société MVI d'Ambérieu en Bugey est chargée de la ventilation.
- Signature d'un marché subséquent n°2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 relatif à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés avec EDF, Direction Collectivités Territoires et Solidarités Rhône Alpes Auvergne à Lyon sur la base du Bordereau des Prix Unitaires.
- Signature d'un avenant n°1, au contrat conclu avec la Société BUREAU VERITAS à Viriat, concernant la vérification des appareils de chargement et de lavage. Aux termes de cet acte, est ajouté un nouvel appareil.
- Signature d'un acte de sous-traitance au marché public à procédure adaptée conclu avec la Société BABOLAT ELECTRICITE à Loyettes pour la réalisation de travaux d'aménagement des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Colonel Chambonnet, lot n°2 – Eclairage. Aux termes de cet acte la Société BRUNET TP à Ambérieu en Bugey est chargée des travaux de génie civil.
- Signature de marchés publics à procédure adaptée pour l'achat de produits d'entretien et fournitures diverses avec les Sociétés suivantes sur la base du Bordereau des Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif :

Lot n°1 - Produits d'entretien et fournitures diverses pour les services municipaux  
Société ALPHA VALLET Groupe ADELYA.....20 373.44 € HT

Lot n°2 - Produits d'entretien et fournitures diverses pour les services de restauration collective et petite enfance Société PAREDES..... 5 350.43 € HT

• **Renonciation à exercer le Droit de Prémption Urbain sur les biens suivants :**

1. rétrocession des parcelles cadastrées section BC n° 824 et 825, sises lieudit « Le Plâtre », représentant la voirie, les parkings et les garages du lotissement « La Sommelière », d'une surface globale de 5 842 m<sup>2</sup>, moyennant un euro symbolique ;
2. la maison d'habitation sise 24 rue des Echelles, édifiée sur les parcelles cadastrées section BH n° 110, d'une surface de 373 m<sup>2</sup>, ainsi que les parcelles sises respectivement lieudit « Vareilles Marais » et rue de Grand Champ cadastrées section BH n° 626, d'une surface de 4 m<sup>2</sup> et BH n° 628, d'une surface de 111 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 112 000 euros ;
3. les lots n° 1 et 23 (appartement et cave) de l'immeuble sis 1 rue Saint-Georges, édifié sur les parcelles cadastrées section AL n° 543, d'une surface de 714 m<sup>2</sup> et AL n° 541, d'une surface de 313 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 155 000 euros ;

4. la maison d'habitation sise Chemin de la Vèze dans le lotissement Le Nan, édifée sur les parcelles cadastrées section BK n° 766, d'une surface de 1 157 m<sup>2</sup>, ainsi que les parcelles cadastrées section BK n° 765, d'une surface de 1 434 m<sup>2</sup> et BK n° 764 pour 2/17<sup>e</sup> indivis (voirie du lotissement), d'une surface de 2 635 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 278 000 euros ;
5. le bâtiment d'habitation sans terrain sis 17bis rue du Carré Rochet, édifée sur la parcelle cadastrée section AV n° 336, d'une surface de 38 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 75 000 euros ;
6. la parcelle de terrain sise lieudit « En Marmoerain », à prendre dans les parcelles cadastrées section AP n° 1037, d'une surface de 2 095 m<sup>2</sup>, et AP n° 1039, d'une surface de 963 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 129 600 euros ;
7. les lots n° 42, 30 et 5 (appartement, box-garage et cave) de la copropriété sise 28 rue Aristide Briand, édifée sur les parcelles cadastrées section AO n° 326, d'une surface de 1 721 m<sup>2</sup>, et 981, d'une surface de 311 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 267 000 euros ;
8. les lots n° 1 et 2 (maison et garage) de la copropriété sise 14 Place Robert Marcelpoil, édifée sur les parcelles cadastrées section BD n° 714, d'une surface de 170 m<sup>2</sup>, BD n° 153, d'une surface de 100 m<sup>2</sup> (tous droits d'usage dans la cour commune), BD n° 142 et 660, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> (1/4 indivis terrain en nature de cour), moyennant le prix global de 105 000 euros ;
9. la maison d'habitation sise 66 avenue Paul Painlevé, édifée sur les parcelles cadastrées section AL n° 430, d'une surface de 318 m<sup>2</sup>, ainsi que les parcelles cadastrées section AL n° 431, d'une surface de 17 m<sup>2</sup> et AL n° 475, d'une surface de 496 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 185 000 euros ;
10. les parcelles de terrain à bâtir sises lieudit « Longe Ray Nord », cadastrées section BR n° 424, 168 et 421, d'une surface globale de 2 683 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 400 000 euros ;
11. la maison d'habitation sise 9 Chemin des Abbéanches dans le lotissement La Panicère, édifée sur la parcelle cadastrée section BL n° 778, d'une surface de 1 025 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 230 000 euros ;
12. le garage-atelier sis lieudit « Jean de Paris », cadastré section BT n° 30, d'une surface de 327 m<sup>2</sup> et la parcelle de terrain sise 5 rue Jean de Paris, cadastrée section BT n° 360, d'une surface de 142 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 80 000 euros ;
13. le lot viabilisé n° 8 du lotissement Le Domaine du Tiret sis lieudit « Carré Baudin », cadastré section AX n° 1167, d'une surface de 800 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 119 000 euros ;
14. le local commercial en rez-de-chaussée et l'appartement à l'étage sis 70 avenue Général Sarrail, cadastré section BT n° 33, d'une surface de 96 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 110 000 euros ;

15. La maison d'habitation sise 23 rue de Vareilles, édifée sur la parcelle cadastrée section BP n° 98, d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>, et la parcelle de terrain nu cadastrée section BM n° 214 sise lieudit « La Chabode », d'une surface de 27 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 165 000 euros ;
16. Le lot n° 13 du lotissement l'Aquarelle sis lieudit « Le Plâtre », d'une surface de 768 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section BC n° 823, moyennant le prix de 93 200 € ;
17. Le terrain à bâtir sis rue Emile Bravet, cadastré section BS n° 257, d'une surface de 2 289 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 217 455 € ;
18. la maison d'habitation sise 27 chemin de la Jacinière, édifée sur les parcelles cadastrées section AZ n° 320, d'une surface de 617 m<sup>2</sup> et AZ n° 322, d'une surface de 560 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 272 000 euros ;
19. les parcelles de terrain sises lieudit « Le Marais », cadastrées section AC n° 431 et 469, lieudit « Terres de la Vie du Bois », cadastrée section AD n° 19 et lieudit « Au Perrier Riom Est », cadastrées section AD n° 97 et 101, représentant une surface globale de 8 159 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 57 200 euros ;
20. le bâtiment d'habitation sis 149 rue du Tiret, édifé sur les parcelles cadastrées section AX n° 332, 333, 334, 335, 336, 350, 351, 352, 353, 909 et 928, sises lieudit « Carré Jobert », d'une surface totale de 989 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 270 000 euros ;
21. la maison d'habitation sise 34 rue Aimé Poncet, édifée sur la parcelle cadastrée section AO n° 38, d'une surface de 545 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 205 000 euros ;
22. les lots n° 8 (box-garage), 25 (cave) et 43 (appartement) de la copropriété sise 28 rue Aristide Briand, édifée sur les parcelles cadastrées section AO n° 326, d'une surface de 1 721 m<sup>2</sup> et AO n° 981, d'une surface de 311 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 175 000 euros ;
23. le bâtiment industriel sis 12 rue du Marquis Albert de Dion, édifé sur les parcelles cadastrées section AK n° 415, d'une surface de 852 m<sup>2</sup> et AK n° 417, d'une surface de 1 003 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 300 000 euros ;
24. les lots 10 (appartement) et 18 (cave) de la copropriété sise 75 avenue Roger Salengro, édifée sur la parcelle BS n° 695, d'une surface de 264 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 120 000 euros ;
25. la maison d'habitation sise 95 rue des Grives, édifée sur la parcelle cadastrée section AW n° 1096, d'une surface de 335 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 154 300 euros ;
26. les lots 4 (jardin), 7 (garage), 9 (appartement) et 10 (combles) de la copropriété sise 166 rue Alexandre Bérard, édifée sur les parcelles AT n° 254, d'une surface de 583 m<sup>2</sup> et AT n° 927, d'une surface de 82 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 105 000 euros ;
27. la maison d'habitation sise 9 rue Aguétant, édifée sur les parcelles cadastrées section AO n° 504, d'une surface de 18 m<sup>2</sup>, AO n° 505, d'une surface de 24 m<sup>2</sup> et AO n° 686, d'une surface de 372 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 105 000 euros ;

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** des décisions sus indiquées.

**1 - EXERCICE 2017 – COMPTES DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE : TRANSPORT DE PERSONNES**

Madame CASTELLANO expose que les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
<b>I - BUDGET PRINCIPAL</b>					
Investissement	191 098.91		1 797 778.97	953 439.49	2 942 317.37
Fonctionnement	1 789 071.94	493 415.23	739 560.14	173 561.18	2 208 778.03
<b>TOTAL I</b>	<b>1 980 170.85</b>	<b>493 415.23</b>	<b>2 537 339.11</b>	<b>1 127 000.67</b>	<b>5 151 095.40</b>
<b>II - Budget des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TRANSPORT DE PERSONNES</b>					
Investissement	- 17 159.99	-	1 643.59	-	- 15 516.40
Fonctionnement	-156 255.72	-	19 194.93	-	- 137 060.79
<b>TOTAL</b>	<b>- 173 415.71</b>	<b>-</b>	<b>20 838.52</b>	<b>-</b>	<b>- 152 577.19</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>- 173 415.71</b>	<b>-</b>	<b>20 838.52</b>	<b>-</b>	<b>- 152 577.19</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>1 806 755.14</b>	<b>493 415.23</b>	<b>2 558 177.63</b>	<b>1 127 000.67</b>	<b>4 998 518.21</b>

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** les résultats de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent dans les comptes de gestion de la commune et le budget annexe : Transport de personnes.

## **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2017 de la ville d'Ambérieu en Bugey fait apparaître les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	<b>15 898 701.61</b>
Dépenses	15 159 141.47
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>739 560.14</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent	1 789 071.94
Part affecté à la section d'investissement	493 415.23
Intégration résultats budgets annexes Location de salles et Location de bâtiments industriels	173 561.18
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>2 208 778.03</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	5 979 258.01
Dépenses	4 181 479.04
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 797 778.97</b>
Résultat de clôture de l'exercice précédent	191 098.91
Intégration résultats budgets annexes Location de salles et Location de bâtiments industriels	<b>953 439.49</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>2 942 317.37</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2015	C.A. 2016		C.A.2017		Observations
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 187 957,17</b>	<b>15 395 801.90</b>	<b>8,51%</b>	<b>15 159 141.47</b>	<b>-1.53 %</b>	
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 191 030,49</b>	<b>3 473 318.04</b>	<b>8,83%</b>	<b>3 618 060.63</b>	<b>4.16%</b>	
60611 FOURN. NON STOCK ET ASSAINISSEMENT	33 028,83	41 771,55	26,47%	50 112.07	19.96%	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	676 247,65	666 323,54	-1,47%	738 993.25	10.90%	
60613 CHAUFFAGE				27 811.31	100 %	
60622 CARBURANTS	53 944,72	58 965,01	9,31%	50 560.81	-14.25%	
60623 ALIMENTATION	174 025,52	196 208,97	12,75%	199 360.39	1.60%	
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 876,00	3 543,99	88,91%	3 086.43	-12.91%	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	40 363,46	45 423,12	12,54%	45 699.85	0.60%	

60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	197 169,93	261 735.50	32,74%	278 963.50	6.58%	<b>Dont :</b>
						Espace 1500 : 12 719 € Médiathèque : 2 384 € Illuminations : 8 028 € Esp.verts : 6 454 € Prop. Urbaine:13 167 € voirie : 7 204 € garage : 13 841 € jeunesse : 6 498 € pépinière : 1 061 € Logistique : 5 626 € MPE : 10 139 € Police : 2 419 € Travaux régie :73 014€ CTM :15 068 €

						Gymnases : 5 516 € Stade : 10 854 € Scolaire : 17 565 € Rest.scol : 3 065 € Bâtiments :52 789 €
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	39 672,55	44 582,11	12,38%	32 262.24	-27.64%	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	24 498,50	20 111,66	-17,91%	19 355.62	- - 3.76%	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 853,51	18 459,69	-2,09%	17 534.15	-5.01%	
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES	2 031,66	2 445,69	20,38%	296.00	-87.89%	Médiathèque
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	95 966,73	92 195,44	-3,93%	90 158.99	-2.21%	<u>Dont :</u> Tiret mat : 7 184 € JDP mat : 5 203 € J. Ferry mat : 6 695 € J.Jaurès mat:13 282 € J. Jaurès P : 20 663 € J. Ferry P : 24 215 € JDP P. : 11 050 € Périscolaire : 1 842 €
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	35 320,88	35 168,59	-0,43%	42 886.40	21.94%	Achat végétaux
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	52 331,23	63 364,18	21,08%	68 832.17	8.63 %	<u>Dont :</u> Gendarmerie : 42 750 € Adapa : 6 690 € Point Droit : 3 280 € Serv. Scol. : 14 400 €
6135 LOCATION MOBILIERES	148 796,14	137 018,05	-7,92%	150 712,13	9.74%	<u>Dont :</u> Loc. copieurs :22 934 € Loc Audiance : 9 326 € Loc.sanitaire : 1 990 € Illuminations : 25 869 € Véh.rest.Scol : 3 450 € Boitiers sécurité écoles : 2 260 € Loc.nacelles : 9 565 € fourreaux GFU 8 120 € véh. PL : 65 026 €
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2 856,01	710,16	-75,13%	6 080.01	756.15%	Charges locatives les arcades, garage PM, bureaux scolaires

61521 ENTRETIEN DES TERRAINS	154 023,36	143 520,33	-6,82%	160 892.54	12.10%	<u>Dont :</u> Rep.conces. : 33 996 € Fauchage EV :14 784 € Terr.Sports : 15 960 €
61522(1) ENTRETIEN DES BATIMENTS	74 709,46	122 537,79	64,02%	106 729.64	-12.90%	<u>Dont :</u> Esp.1500 : 15 905 € CTM : 6 940 € Chât.Echelles :15 026 € Ecoles : 23 050 € Gymnases : 29 829 € MJC : 1 359 € MPE : 6 429 € JDP R.S. : 3 014 €
61523(1) ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	367 685,46	214 385,27	-41,69%	178 844.65	-16.58%	Marché voirie- fauchage- marquage au sol
615232 ENTRETIEN RESEAUX	-	254 637,08	100,00%	196 622.84	-22.79%	Marché éclairage public- entretien des avaloirs- pose et dépose illuminations
61524 BOIS ET FORETS	1 330,89	-	-100,00%	-	-	
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	55 742,11	16 656,62	-70,12%	13 274.06	-20.40%	Réparations flottes véhicules
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	11 450,14	22 020,21	92,31%	43 808.28	98.94%	<u>Dont :</u> Espace 1500 : 15 630 € Chât Echelles : 8 924 € Rest .Scol : 3 065 € Esp.verts : 2 040 € Aire jeux : 3 132 € Voile : 886 € Zone TA : 1 488 €
6156 MAINTENANCE	136 525,78	175 504.01	28,50%	256 891,85	46.57%	<u>Dont :</u> Copieurs imp : 29 152 € Logiciels : 31 612 € Ascenseurs 10 000 € Portes autom : 4 938 € Chauffage clim:91 900€ Foudre incend :13 340€ Hottes : 2 880 € Aires jeux : 2 460 € Video protec : 1 720 €

						Panneaux lumi : 4 900 € Télésurv. : 12 875 € Instal élec.gaz :36 132 €
616(1) PRIMES D'ASSURANCE	54 815,77	55 087,70	0,50%	56 387.41	2.36%	Domage aux biens-RC-Véhicules-Navigation
6168 AUTRES				3 605.78	100%	Assurance Ambérieu en fête
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	23 192,08	15 290,23	-34,07%	17 746.50	16.06%	<u>Dont :</u> Ecoles : 980 € Administratifs : 13 834 € PM : 650 € MPE : 412 € Esp.verts : 1 085 € Communicat : 329 €
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	13 922,32	17 663,82	26,87%	14 468.80	-18.09%	Formation amiante-formation électrique-formation SSIAP
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	50 880,00	50 880,00	0,00%	51 389.60	1.00%	Cde publique : 2 880 € Berceaux : 48 509 €
6226 HONORAIRES	83 892,88	73 634,67	-12,23%	67 603.32	-8.19%	<u>Dont :</u> Espace 1500 SSIAP : 19 912 € Assist.juridq. : 33 164 € MPE : 2 255 € EPF : 11 049 € Urbanisme : 1 138 €
6228 DIVERS	89 276,42	91 618,73	2,62%	120 400.39	31.41%	<u>Dont :</u> Espace 1500 concerts : 7 164 € Ambartap :12 393 € BAFA CMJE : 3 636 € Stage découv 2 096 € STEAM 1 625 € Médiathèque : 3 821 € Ecopaturage : 6 690 € Cons. Budg : 3 240 € Culture : 18 399 € Suivi rucher : 2 932 € AMO chauffage 5 100 € Gestion marché 11 400€ Lutte nuisibles 12 921€

						Politiq Ville 6 991 € Sécurité : 13 692 € Voirie traitmt 4 276 €
--	--	--	--	--	--	--

6231 ANNONCES ET INSERTIONS	26 591,01	18 538,75	-30,28%	19 867.41	7.17%	Annonces pour marchés publics 14 juillet : 11 617 € MPE : 1 018 €
6232 FETES ET CEREMONIES	14 750,95	12 064,57	-18,21%	12 636.46	4.74%	<u>Dont :</u> Espace 1500 : 1 598 € Jeunesse : 7 060 € Médiathèque 1 525 € J.Ferry Prim 1 252 € Administratif 4 986 € Cérémonies 1 128 € Communication 3 382 € Culture 4 030 € Fin année 2 130 € Politiq Ville 913 € VADA 246 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	21 635,35	26 405,69	22,05%	28 959.61	9.67%	<u>Dont :</u> Espace 1500 773 € Arbre Noël 8 726 € Ambérieu-Fête 49 152€ Communication 7 150 € Sport en fête 3 480 € Fin d'année 11 900 € Gerbes 1 473 € Réceptions 5 014 € VADA 601 € Vœux pop. 3 367 €
6238 DIVERS-PUBLICITE,PUBLICATION S.RELATIONS PUBLIQUES	81 476,43	48 485,01	-40,49%	93 671.14	93.19%	Déménagement bureaux
6241 TRANSPORTS DE BIENS	154,22	0,00	-100,00%	762.00	100.00%	Transport Opéra
6248 TRANSPORTS DIVERS	-	479,53	100,00%	400.00	-16.58%	Frais de mission
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENT	8 021,28	5 751,93	-28,29%	15 549.38	170.33%	

6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 771,56	34 410,70	11,83%	34 120.33	-0.84%	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	73 744,18	127 266,52	72,58%	61 809.47	-51.43%	Baisse due à la construction du GFU
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 452,82	931,97	-35,85%	2 734.73	193.44%	Frais bancaires CB
6281 CONCOURS DIVERS	8 707,47	8 318,00	-4,47%	8 639.79	3.87%	<b>Dont :</b> SPA : 5 025 € AMF : 1 570 € CAUE : 1 505 €
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	46 996,97	50 768,16	8,02%	50 585.72	-0.36%	Contrat SECURITAS
62876 REMBOURST FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	-	4 268,51	100,00%	27 000.59	532.55%	Frais fonctionnement gymnase Plaine de l'Ain versés à la CCPA
62878 REMBOURSEMENT FRAIS A AUTRES ORGANISMES	3 875,62	13 328,81	243,91%	16 193.59	21.41%	<b>Dont :</b> REVEIL : 1 247 € Pépi nière : 14 770 € Cité admi. : 176 €
6288 AUTRES	87 908,64	109 475,18	24,53%	60 218.43	-45.00%	<b>Dont :</b> ADSEA : 25 560 € CCI AIN : 12 777 € ORGAMON – ARG 21 784 €
63512 TAXES FONCIERES	69 550,00	70 396,00	1,22%	72 575.00	3.09%	
6353 IMPOTS INDIRECTS	136,00	137,00	0,74%	138.00	0.73%	Redevance audiovisuelle
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	828,00	828,00	0,00%	828.00	-	
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 276 648,44</b>	<b>7 432 353,69</b>	<b>2,14%</b>	<b>7 685 738.62</b>	<b>3.41%</b>	
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 391,41	2 316,85	-3,12%	2 142.97	-7.51%	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	18 041,00	18 603,00	3,12%	19 262.00	3.54%	
6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL	20 046,00	20 673,00	3,13%	21 399.00	3.51%	
6336 COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	82 287,75	80 674,27	-1,96%	83 736.82	3.79%	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	3 484 432,68	3 607 732,25	3,54%	3 744 993.16	3.80%	

64112 NBI,SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	98 488,46	105 376,83	6,99%	97 129.94	-7.83%	
64118 AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	1 095 529,82	1 134 327,22	3,54%	1 154 767.83	1.80%	
64131 REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	453 947,18	401 534,76	-11,55%	412 292.41	2.67%	
64162 EMPLOIS D'AVENIR	54 427,96	53 291,19	-2,09%	53 463.24	0.32%	
64168 AUTRES INDEMNITES EMPLOI JEUNES	-	-		12 166.41	100%	
6451 COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	773 752,00	793 580,00	2,56%	822 088.00	3.59%	
6453 COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	1 117 909,52	1 118 476,52	0,05%	1 150 308.41	2.84%	
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	30 160,00	25 854,00	-14,28%	28 253.00	9.27%	
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 497,97	2 392,59	-31,60%	27 547.93	1051.38%	
6456 VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL	1 431,00	-	-100,00%	-	-	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	13 013,43	13 381,57	2,83%	13 821.27	3.29%	
64731 ALLOCATIONS CHOMAGE	-	-	-	2 722.80	100%	
6475 MEDECINE DU TRAVAIL , PHARMACIE	23 120,97	25 559,03	10,54%	25 195.27	-1.43%	
6478 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	3 400,00	28 023,45	724,22%	13 660.00	-51.26%	
6488 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	771,29	557,16	-27,76%	788.16	41.46%	
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>130 580,00</b>	<b>185 334,00</b>	<b>41,93%</b>	<b>227 414.00</b>	<b>22.70%</b>	
73925 FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	130 580,00	185 334,00	41,93%	-	-	<b>PASSE AU 739223</b>
739223 FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	-	-	-	227 414.00	<b>22.70%</b>	
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 445 221,20</b>	<b>2 502 413,21</b>	<b>2,34%</b>	<b>1 931 386.92</b>	<b>-22.82%</b>	
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVET, LICENCES	820,72	516,86	-37,02%	1 021.59	97.65%	SACEM-SPRE-SACD

6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMIN.	369 837,43	446 521,07	20,73%	173 415.71	-61.16%	Budget Transport
6531 IMDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	163 938,36	164 022,18	0,05%	167 254.21	1.97%	
6532 FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS	151,84	19,84	-86,93%	-	-100%	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	8 972,42	9 701.16	1.08%	10 036.14	3.45 %	
6542 CREANCES ETEINTES	-	10 208,02	100,00%	-	-100 %	
6553 CONTINGENT ET PARTICIP. SERVICE INCENDIE	264 908,02	268 910,67	1,51%	-	-100 %	Déduit du versement CCPA
6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	727 979,25	0,00	-100,00%	-	0.00%	Passé au 65548
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	-	722 121,45	100,00%	734 600.95	1.72%	<b>Dont :</b> Centre Nautiq 668 883€ SIABVA : 43 882€ SIEA : 21 835€
6558 CONTINGENT ET PARTICIP. - AUTRES CONTRIBUTIONS	143 959,00	127 709,00	-11,29%	121 100.00	-5.18%	Ens.Privé : 58 100 € Fonjep : 63 000 €
657362 SUBV.FONCTION. CCAS	100 000,00	100 000,00	0,00%	69 793.68	-30.21%	

6574 SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	656 736,40	646 109,05	-1,62%	648 773.22	0.41%	<b>Dont :</b> Culture : 185 136 € Scolaire 29 502 € Loc Esp1500 66 355 € Ctre loisirs 52 398 € MJC 54 485 € Poltiq Ville 27 000 € Social 78 646 € Sport 120 186 € VADA 17 900 € Chât. Allymes 10 500 €
658 CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	7 917,76	6 573,91	-16,97%	5 391.42	-17.99%	Stages voile- entrées base Kayak

<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>574 619,73</b>	<b>520 478,83</b>	<b>-9,42%</b>	<b>485 103.31</b>	<b>-6.80</b>	
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	591 286,78	535 591,85	-9,42%	495 087.09	-7.57%	
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	- 16 667,05	-15 113,02	-9,32%	-9 983.78	<b>-33.94%</b>	
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>52 301,80</b>	<b>21 762,61</b>	<b>-58,39%</b>	<b>21 791.44</b>	<b>0.13%</b>	
6711 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHE				610.30	100.00%	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 935,93	12 067,75	-55,20%	7 626.27	-36.80%	<u>Dont :</u> Frais obsèq : 1 380 € EPF : 6 206 €
673 TITRES ANNULES	25 315,87	8 693,86	-65,66%	13 554.87	55.91%	
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	1 001,00	1902,00%	-	<b>-100.00%</b>	
<b>042- OPERTIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>517 555,51</b>	<b>1 260 151,52</b>	<b>143,48%</b>	<b>1 189 646.55</b>	<b>-5.60%</b>	
675 VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINANC. CEDEES	2 403,03	114 743,80	4674,96%	77 890.67	-32.12%	Sortie inventaire suite à cessions
676 DIFFERENCES POSITIVES SUR REALISATION TRANS. EN INVESTISSEMENT	16 066,97	708 899,12	4312,15%	-	-	PASSE AU 6761
6761 DIFFERENCES POSITIVES SUR REALISATION TRANS. EN INVESTISSEMENT	-	-	-	503 222.02	-29.02%	Plus value suite à cessions
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	499 085,51	436 508,60	-12,54%	608 533.86	39.40%	

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2015	C.A. 2016		C.A. 2017	OBSERVATIONS	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 949 313,47</b>	<b>16 185 165.71</b>	<b>2.98 %</b>	<b>15 898 701.61</b>	<b>-1.77%</b>	
<b>013 – ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>91 401,29</b>	<b>99 927,57</b>	<b>9,33%</b>	<b>134 470.21</b>	<b>34.56%</b>	

6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	91 401,29	91 221,57	-0,20%	134 470,21	47,41%	<b>Dont :</b> NContrats aidés 45 267 € Décharges synd 18 353 € CCPA Chef projet 34 175€ Ind. Jour. 9 316 € S Fds comp.SF 10 777 € Mutualisa. PM 15 856 €
6459 REMBOURSEMENT S/CHARGES DE SS ET PREVOY.	-	8 706,00	100,00%	-	0,00%	
<b>70 -VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC</b>	<b>825 898,71</b>	<b>978 507,25</b>	<b>18,48%</b>	<b>874 559,91</b>	<b>-10,62%</b>	

7022 COUPE DE BOIS	-	3 465,00	100,00%	-	-100,00%	
7023 MENUS PRODUITS FORESTIERS	8 039,00	2 047,00	-74,54%	3 589,00	75,33%	
70311 CONCESSIONS CIMETIERE	11 024,00	16 645,31	50,99%	17 912,33	7,61%	
70323 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	19 053,35	18 309,94	-3,90%	26 405,41	44,21%	Orange-Enedis-ERDF
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	11 269,00	9 859,00	-12,51%	255,00	-97,41%	Sortie Opéra de Lyon
70631 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	8 448,00	5 939,00	-29,70%	9 846,00	65,79%	Stages découvertes
70632 REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	29 288,00	22 252,00	-24,02%	25 536,00	14,76%	Repas Centre de Loisirs
7066 COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	113 439,46	134 837,69	18,86%	128 297,38	-4,86%	Maison Petite Enfance
7067 REDEV.ET DROITS SERVICES PERI-SCOLAIRES ET ENSEIG	295 632,03	325 274,05	10,03%	382 441,09	17,57%	<b>Dont :</b> Restaurant scol 269 489 € Gard. Périscol 112 952 €
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	75,00	0,00	-100,00%	-	0,00%	
7081 PROD. DES SVCES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERSONN	79,70	103,80	30,24%	-	-100,00%	

7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	3 536,18	2 731,70	-22,75%	2 322,00	-15.00%	Utilisation stades lycée Plaine de l'Ain
70841 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	170 131,00	242 000,00	42,24%	64 902,00	-73.18%	Personnel CCAS
70848 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	136 757,00	116 635,00	-14,71%	138 616,99	18.84%	Personnel école de Musique
70876 PAR LE GFP DE RATTACHEMENT				25 161,00	100.00%	Transfert Zones à CCPA
70878 REMBOURSEMENT DE FRAIS - AUTRES REDEVABLES	19 126,99	78 407,76	309,93%	49 275,71	-37.16%	<b>Dont :</b> Pépinière : 26 414 € Esp.Verts gendarmerie 5 760 € Charges/loc. 13 048 € IEN 4 053 €
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 597 083,81</b>	<b>10 937 521,86</b>	3,21%	<b>10 766 783,99</b>	<b>-1.56%</b>	
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 307 240,00	6 338 368,00	0,49%	6 430 070,00	1.45%	
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES				12 067,00	100.00%	TF et TH exercices antérieurs
7321 ATTRIB. FONDS NATIONAL TAXE PROFESS.	2 526 449,76	2 526 449,76	0,00%	-	-	Modification nature passe au 73211
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION				2 232 378,09	-11.63%	Contingent SDIS déduit
73212 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE				943 723,00	-16.47%	Voir 7322
73221 FNGIR				102 164,00	0.00%	Voir 7323
7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	943 723,00	1 129 867,00	19,72%	-	-	Modification nature passe au 73212
73223 FDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES	-	-	-	14 967,00	100.00%	FPIC
7323 F.N.G.I.R.	102 164,00	102 164,00	0,00%	-	-	Modification nature passe au 73221
7328 AUTRES REVERSEMENTS FISCALITE	110,00	0,00	-100,00%	-	-	

7336 DROITS DE PLACE	63 169,45	58 569,90	<b>-7,28%</b>	57 484.89	-1.86%	Marché
7337 DROITS DE STATIONNEMENT	756,00	630,00	<b>-16,67%</b>	630.00	0.00%	Taxis
7343 TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	8 792,00	3 909,00	<b>-55,54%</b>	9 272.00	137.19%	
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	305 266,69	318 320,72	<b>4,28%</b>	342 455.07	7.57%	
7363 IMPOTS SUR LES SPECTACLES	-	-	-	92.96	100.00%	
7368 TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	-	92 721,45	<b>100,00%</b>	106 310.04	14.65%	
7381 TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	339 412,91	366 522,03	<b>7,99%</b>	515 169.94	<b>40.55%</b>	
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>2 902 068,47</b>	<b>2 602 726,78</b>	<b>-10,31%</b>	<b>2 548 966.80</b>	<b>-2.07%</b>	
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 792 962,00	1 477 394,00	<b>-17,60%</b>	1 257 813.00	-14.87%	
74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	267 089,00	269 760,00	<b>1,00%</b>	315 790.00	17.06%	
745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	<b>0,00%</b>	2 808.00	0.00%	
746 DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	1 000,00	0,00	<b>-100,00%</b>	-	-	
74718 PARTICIPATIONS - AUTRES	14 835,68	11 893,00	<b>-19,84%</b>	16 000.96	34.54%	FIPD : 11 000 € Elections: 4 890 €
7472 SUBVENTIONS PARTICIPATION REGIONS	4 844,19	3 400,00	<b>-29,81%</b>	-	-100.00%	
7473 SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	43 175,81	19 708,90	<b>-54,35%</b>	25 430.21	29.03%	<u>Dont :</u> Utilis.gymnase St Exupéry :20 373 € Subv. Ambérieu en fête : 4 000 €
74748 PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	25,00	0,00	<b>-100,00%</b>	-	0.00%	
7478 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS-AUTRES ORGANISMES	432 173,50	457 220,78	<b>5,80%</b>	522 410.00	14.25%	<u>Dont :</u> MPE –CAF : 476 429 € Périsco CAF 45 218 €
748313 DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	<b>0,00%</b>	53 719.00	0.00%	
748314 DOTATION UNIQUE COMPENS. SPECIFIQUES T.P.	20 932,00	17 752,00	<b>-15,19%</b>	5 525.00	-68.88%	

74834 ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	22 415,00	37 296,00	<b>66,39%</b>	25 832.00	<b>-30.74%</b>	
74835 ETAT - COMPENSATION TAXE HABITATION	172 372,00	125 347,00	<b>-27,28%</b>	202 325.00	61.41%	
74838 AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUAT. ET COMPENSAT.	-	0,00	<b>0,00%</b>	-	-	
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 031,00	2 915,00	<b>-3,83%</b>	2 795.00	-4.12%	

7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030,00	5 030,00	<b>0,00%</b>	8 580.00	<b>70.57%</b>	
7488 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	65 656,29	118 483,10	<b>80,46%</b>	109 938.63	-7.22%	Dont : Compens franco genevoise : 24 578 €  Scolaire : 85 360 €
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>523 652,19</b>	<b>525 854,66</b>	<b>0,42%</b>	<b>823 285.12</b>	<b>56.56%</b>	
751 REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVET S, LICENCES	7 838,01	0,00	<b>-100,00%</b>	-	0.00%	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	508 638,78	511 355,93	<b>0,53%</b>	786 273.84	53.76%	Locations immeubles
757 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	7 175,40	7 108,73	<b>-0,93%</b>	7 103.78	-0.07%	Locations terrains
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-	7 390,00	<b>100,00%</b>	29 907.50	304.70%	<b>Dont :</b>  Ambérieu fête 29 350 €  Loc mat. 557 €
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>9 209,00</b>	<b>8 127,55</b>	<b>-11,74%</b>	<b>7 242.58</b>	<b>-10.89%</b>	
768(8) AUTRES PRODUITS FINANCIERS	9 209,00	8 127,55	<b>-11,74%</b>	7 242.58	-10.89%	Rembourse ment emprunt par STEASA
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>69 237,05</b>	<b>865 956,75</b>	<b>1150,71%</b>	<b>631 394.50</b>	<b>-27.09%</b>	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPER ATION DE GEST.	9 657,87	6 406,16	<b>-33,67%</b>	1 100.21	-82.83%	
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	63,36	787,52	<b>1142,93%</b>	13 148.97	1569.67%	<b>Dont :</b>

						Dégrèvement taxe foncière : 12 742 €
775 PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 470,00	821 944,75	<b>4350,16%</b>	580 587.26	-29.37%	Ambérieu Habitat : 179 996 € ROBEN 63 750 € CHOSSAT 17 500 € DUMONT 38 790 € CCPA 3 036 € GEFFRE 6 864 € BLASCO 39 436 € JFG 145 561.26€ CHEVROLAT 300 € BETSCHER 1 936 € GUERRAZZI 60 935 € UCMA 185 € GENIQUET 21 328 €
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	41 045,82	36 818,32	<b>-10,30%</b>	36 558.06	-0.71%	Facturation matériel ou ouvrages non restitués- ventes web enchères
<b>042 RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	111 313.58	166 543.29	49.61%	111 998.50	-32.75%	Amortissem ents et travaux en régie

<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>971 682.20</b>	<b>999 708.13</b>		<b>1 469 217.89</b>		<b>Intégration du résultat du Budget Location de bâtiments industriels pour :</b>  <b>496 825.04 €</b>  <b>Soit pour le budget principal :</b> <b>972 392.85 €</b>
---	-------------------	-------------------	--	---------------------	--	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2017	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 181 479.04</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>7 295.00</b>	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERST SS DENSITE	7 295.00	Dégrèvements
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>1 521 916.88</b>	
1641 CAPITAL DE LA DETTE	1 521 916.88	
<b>CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>174 681.14</b>	
2031 FRAIS D'ETUDE	87 097.00	<u>Dont :</u> SPL 41 366 € Diagnostic amiante 20 495 € Interland urbanisme 12 000 € Redev.archéo.ss la chaume 10 335 €

2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	87 584.14	<u>Dont :</u> Site satellite Esp. 1500 960 € Logiciel Techniques 19 428 € Logiciel RH 45 987 € Antivirus 8 667 € Logiciel TLPE 6 186 € Licences serveur 4 241 € Licences téléphones sup. 1 329 € Logiciel Etat civil 784 €
<b>CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES</b>	<b>59 889.53</b>	
204131 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	1 241.00	Particip. développement aéroport
204133 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	37 750.06	<u>Dont :</u> Particip. Arrêt bus hôpital 6 070€ Particip. Tourne à gauche Brucher 31 680 €
20422 SUBVENTIONS VERSEES	20 898.47	Aide ravalement façades (17 dossiers)

<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>641 049.04</b>	
2111 TERRAINS NUS	229 087.91	Acquisitions MAZOUAU-FOURNIER-CGDM-AMBERIEU HABITAT—SOMET-TOURNIER-POLLET-DUMONT-GEFRE-BLASCO-CHEVROLAT-Frais notaires
2112 TERRAINS VOIRIE	20 120.11	Frais notaires et géomètres-acquisition CGDM-JFG-LAPORTE

21568	MATERIEL DEFENSE CONTRE INCENDIE	22 767.68	Acquisition extincteurs et poteaux incendie
2168	COLLECTIONS	34 842.96	Ouvrage médiathèque
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	56 682.00	Remorque vélos AMBARTAP 2 520 € Véhicule frigo rest. Scol. 54 162 €
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	93 535.69	<b>Dont :</b> Ecoles 3 415 € Hôtel de ville 81 052 € PM-PVE 7 999 € MPE 1 068 €

2184	MOBILIER	28 784.96	<b>Dont :</b> Ecoles (ouverture classe) 5 085 € Mairie (sièges+Etat civil) 21 551 € Cosaques (cantine) 2 147 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 227.73	<b>Dont :</b> Espace 1500 Matériel son et lumière, monobrosse aspirateur 21 180 €

			CTM monobrosse, souffleur et matériel 7 191 €
			Gymnase cordier aspirateur 540 €
			Gymnase Bellièvre aspirateur , défibrillateur, matériel salle gym 4 776 €
			Hôtel de Ville Massicot, destructeur 2 818 €
			PM congélateur 350 €
			MPE Monobrosse – Sièges auto- matelas- équipements 4 030 €
			Cimetière chariots et consigne 4 666 €
			Cosaque (cantine) matériel cuisine- conteneur chauffant 3 537 €
			Eclairage public lanternes 14 921 €
			Espaces verts outillage pots extravases arroseur et matériel 3 823 €

		Garage pont élévateur, matériel, adoucisseur aire de lavage 7 261 €
		Illumination motifs supplém. 2 689 €
		Manifestations tables tonnelles scène mobile 51 234 €
		Sécurité échelles, défibrillateurs, matériel pour travail en hauteur 13 169 €
		VADA Assis debout 1 740 €
		Voirie bornes amovibles, signalisation, rondins, mobilier urbain 8 420 €

<b>CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>1 601 689.48</b>	
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	39 492.83	Pump track, gazon synthétique, portillon, clôture
2313	CONSTRUCTIONS	1 202 763.53	Dont :
			Travaux médiahèque 87 550 €
			Château des Allymes 524 366 €
			Ecoles : Adap, diagnostic 14 238 €
			Eglise : Adap, anti volatiles 27 060 €
			Espace 1500: diagnostic Clim 8 371 €
			J. Ferry P : façades volets 45 868 €
			Gymnase bellièvre:sol,fosse 91 283 €
			Hôtel de ville : amenag Etat civil 16 220 €
			Téléphonie, diagnostic amiante, plafond 17 520 €
			Phoenix : Adap et peinture 8 181 €
			Phoenix : plateau sportif 66 872 €
			Ex France télécom : diagnostic 4 123 €
			Jardin d'enfants 45 383 €
			Cimetière : préau, caves-urnes 8 449 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	310 502.98	AMO Stationnement payant 13 710 €
			Dont :
			Marché voirie 222 493 €
238	AVANCES SUR MARCHES	48 930.14	<u>Dont :</u>

		Château des Allymes	22 770 €
		Marché Eclairage public	4 800 €
		GFU	3 359 €
		Avance marché voirie	18 000 €
<b>CHAPITRE 27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>62 869.47</b>		
27638 CREANCES/COLLEC.PUBLIQUES-AUTRES ETABLISSTS PUBLICS	62 869.47	<b>Dont :</b>	
		Emmavema	37 393 €
		Andrieu	19 783 €
		Gungormus	5 692 €

<b>Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>111 998.50</b>	
13911 AMORTISSEMENTS	2 574.05	
13912 SUBV.INVERT.REGIONTRANSFERT AU CPT RESULTAT	2 147.63	
139141 AMORTISSEMENTS	5 395.00	
139151 AMORTISSEMENTS	4 982.40	
13918 AMORTISSEMENTS	19 036.18	
192 REALISATIONS POST. AU 1ER JANVIER 1977	525.43	
2313 TRAVAUX EN REGIE	77 337.81	<b>Dont :</b>
		Stade local RSA Candélabres 1 526 €
		Bureaux scolaires, maison Andrieu, chalet Motocross 25 188 €
		MPE Eclairage 7 525 €
		Rest.Scol. stores 583 €
		J.Jaures ma Adap, baie info 3 992 €
		Maison Pérouses Adap 3 255 €
		Phoenix vidéophone pomp relevage 2 280 €
		Hôtel de ville Etat civil 16 220 €
		Espace 1500 relampage -APA 10 621 €
		Eglise ville PMR 1 050 €
		Jean de Paris visiophone 2 829 €
		Tiret éclairage circulation RDC 2 263 €
<b>CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (opération d'ordre)</b>	<b>90.00</b>	

2112	TERRAINS VOIRIE	90.00	Acquisition euro symbolique
------	-----------------	-------	-----------------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	C.A. 2017	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 979 258.01</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>1 069 093.27</b>	
10222 - FCTVA	177 815.00	
10226 - TAXE AMENAGEMENT	397 863.04	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	493 415.23	Affectation résultat 2016
<b>chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>324 504.79</b>	
1311 SUBVENTION ETAT	4 000.00	Subv. Etat PVE Police Municipale
1312 SUBVENTION REGION	12 169.87	Subv. Ademe diagnostic énergétique Jean de Paris, Groupe Jean Jaurès, gymnase St Exupéry
1318 SUB. EQUIP. TRANSFERERABLE	4 143.00	Subv. Zéro pesticides Agence de l'Eau
1321 SUBVENTION ETAT	112 250.35	Subv. Château Allymes 95 019.87 € Phoenix réserve parlement. 10 000.00 € Stade réserve parlement. 7 230.48 €
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT	42 692.00	Subv. Château Allymes
13251 SUBV. NON TRANSFERABLES GFP DE RATTACHEMENT	54 092.12	Subv. CCPA Château des Allymes
1328 SUBVENTION	3 300.00	Subv Département château des Allymes
1342 AMENDES DE POLICE	75 145.00	
1388 SUBVENTION SIEA	16 712.45	Subv. SIEA travaux électrification
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>3 350 468.00</b>	
1641 EMPRUNTS	3 350 000.00	Emprunts 2017

165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	468.00	Dépôt de garantie Perfectadom Pépinière
<b>CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>27 289.60</b>	
238	AVANCES	27 289.60	Remboursement avances sur marchés château des Allymes, Plateau sportif Phoenix
<b>chapitre 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>18 165.80</b>	
276358	EMPR EMPRUNT	18 165.80	Remboursement capital par STEASA
<b>CHAPITRE 040 - OPERATION ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION</b>		<b>1 189 646.55</b>	

192 PLUS OU MOINS VALUE SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	503 222.02	Plus value suite à cessions 2017
2111 TERRAINS NUS	25 792.27	Sorties inventaire suite à cessions 2017
2112 TERRAINS DE VOIRIE	13 894.41	
2118 AUTRES TERRAINS	38 203.99	
2802 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	15 742.00	Amortissements
28031 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	19 707.22	
28041511 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	7 528.94	
28041582 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	11 576.00	
2804181 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	38 514.36	
2804182 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	6 319.73	
2804183 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	267.00	
280421 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	5 753.03	
280422 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	23 847.64	
2804411 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	3 052.90	
28051 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	13 769.36	
28128 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	172.85	
281318 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	31 224.00	
28132 AMORT. IMMEUBLES DE RAPPORT	92 090.52	
28138 AMORTI AUTRES CONSTRUCTIONS	2 304.87	
28151 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	4 665.41	
281534 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	147.30	
281568 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	6 080.37	
281571 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	29 013.00	
281578 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	323.82	
28182 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	55 745.11	amortissements
28183 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	49 105.79	
28184 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	16 083.01	
28188 AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	175 499.63	
<b>CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>90.00</b>	
1328 SUBVENTIONS AUTRES	90.00	Acquisition euro symbolique LAPORTE

<b>001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>1 144 538.40</b>	<b>Intégration des résultats des budgets annexes :</b> Location de salles : 686 208.01 € Location de bâtiments industriels : <b>267 231.48 €</b> <b>Soit pour le budget principal :</b>
---	---------------------	---

Il est rappelé au conseil municipal que le montant des crédits reportés 2016 s'est élevé à :

- Dépenses d'investissement 759 574.69 €
- Recettes d'investissement : 75 060.55 €

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après avoir désigné Monsieur PIRALLA, Président de séance,  
Après en avoir délibéré,  
Monsieur le Maire s'étant retiré,  
**Par 27 voix pour, 3 abstentions**

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la ville d'Ambérieu en Bugey

#### **Intervention de Monsieur GUERRY :**

« Monsieur le Maire,

*Ce document comptable a pour objet de retracer la réalité de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2017.*

*Nous commenterons plus globalement vos choix budgétaires lors de la délibération consacrée aux orientations budgétaires.*

*Cependant, en ce qui concerne l'année 2017, nous notons :*

- *La hausse des recettes de la taxe foncière et d'habitation de 1,45 %*
- *Un maintien du niveau limité des investissements tout en constatant une hausse des recettes d'environ 1,8 millions d'Euros.*
- *Sur l'exercice 2016, nous avons relevé une hausse significative de + 8,5 % des dépenses de fonctionnement qui retombe à - 1,53 % cette année.*
- *La hausse des acquisitions foncières, principalement des constructions ou bâtiments, notamment les Établissements Guy Noël, que nous saluons, mais attention à conserver des terrains pour des espaces verts d'oxygénation au sein de notre Ville (Cf Tiret rue Henri Dunant) ou des réserves foncières pour l'avenir de notre cité.*

*Puisqu'il est le reflet de vos orientations budgétaires précédentes notre groupe s'abstiendra sur ce compte administratif ».*

### 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT DE PERSONNES »

Madame CASTELLANO expose que le compte administratif 2017 du budget annexe «TRANSPORT DE PERSONNES» de la ville d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice 2017 : 751 157.41 €
- Dépenses de l'exercice 2017 : 731 962.48 €
- **Résultat de l'exercice 2017 : 19 194.93 €**
- Résultat de clôture de l'exercice précédent -156 255.72 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2017 : - 137 060.79 €**

#### Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2017 : 6 019.84 €
- Dépenses de l'exercice 2017 : 4 376.25 €
- **Résultats de l'exercice 2017 : 1 643.59 €**
- Résultat de clôture de l'exercice précédent -17 159.99 €
- **Résultat de clôture de l'exercice 2017 : - 15 516.40 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2015	C.A. 2016		C.A. 2017		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	762 294,90	872 356,95	14,44%	731 962,48	-16,09%	
<b>011 CHARGES A CARATERE GENERAL</b>	<b>676 649,41</b>	<b>720 185,22</b>	<b>6,43%</b>	<b>728 545,61</b>	<b>1,16%</b>	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN	554,40	590,40	6,49%	554,14	-6,14%	Emetteurs
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES				3 814,69	100,00%	Fournitures pour développement démarche OuRà
6135 LOCATIONS MOBILIERES	-	83,02	0,00%	82,44	-0,07%	
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	1 162,13	3 027,60	160,52%	3 497,81	15,53%	Réparations barrières
6156 MAINTENANCE	239,93	0,00	-100,00%	-	0,00%	
6228 HONORAIRES	175,50	0,00	-100,00%	-	0,00%	
6236 CATALOGUES IMPRIMES	-	2 316,00	100,00%	-	-100,00%	

6248 DIVERS TRANSPORTS	674 095,64	703 599,42	4,38%	716 622.56	1.85%	Répartition : - CINEMA : 1 683.18 € - AMBARTAP : 564.80 € - STAG.DECOUV. : 2 005.70 € - EQPTS SPORT. :17 757.27 € - CENT.NAUTIQUE :9 426.69 € - ACTIV.VOILE : 9 120.31 € - REST.SCOL. : 54 808.69 € - TAM : 621 255.92 €
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	81,38	186,21	128,82%	77.26	-58.50%	
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	28,76	39,76	38,25%	41.73	4.95%	
6281 CONCOURS DIVERS	311,67	10 342,81	3218,51%	3 854.98	-62.73%	Participation démarche OuRa
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 280,78	449,00	-91,50%	260.00	-42.09%	
658 CHARGES DIV. DE LA GESTION COURANTE	5 280,78	449,00	-91,50%	260.00	-42.09%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 692,65	0,00	-100,00%	0.00	0.00%	
673 TITRES ANNULES	1 692,65	0,00	-100,00%	-	-	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 747,03	3 156,87	-15,75%	3 156.87	0.00%	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	3 747,03	3 156,87	-15,75%	3 156.87	0.00%	

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	74 925.03	148 565.86		156 255.72		
--	-----------	------------	--	------------	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	C.A. 2015	C.A. 2016		C.A. 2017		OBSERVATIONS
TOTAL GENERAL	613 729,04	716 101,23	16,68%	751 157.41	4.89%	
70-PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	36 232,00	29 686,00	-18,07%	28 635.00	-3.54%	
7061 TRANSPORT DE PERSONNES	28 482,00	29 686,00	4,23%	28 635.00	3.54%	Régie
7088 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7 750,00	-	-100,00%	-	0.00%	
73-IMPOTS ET TAXES	468 218,77	495 918,35	5,92%	539 602.20	8.80%	
734 VERSEMENT TRANSPORT	468 218,77	495 918,35	5,92%	539 602.20	8.80%	Pour la commune : 2015 : 18 041 € 2016 : 18 603 € 2017 : 19 262 €
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	108 496,99	190 413,07	75,50%	182 840.68	-3.98%	

7474 PARTICIPATION COMMUNE	101 934,92	171 828,72	68,57%	173 415,71	0,92%	Subvention communale
7475 PARTICIPATION GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	6 562,07	18 584,35	183,21%	9 424,97	-49,29%	Remboursement frais de transport au centre nautique par la CCPA
<b>77-PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>781,28</b>	<b>83,81</b>	<b>-89,27%</b>	<b>79,53</b>	<b>-5,10%</b>	
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	781,28	-	-100,00%	-	0,00 %	
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				79,53	100,00%	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS		83,81	100,00%	-	-100,00%	

DEPENSES INVESTISSEMENT	C.A. 2017	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 376.25</b>	
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 376.25</b>	
2183 Matériel de bureau et informatique	4 376.25	Convention OÙRA

<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>17 159.99</b>	
---	------------------	--

RECETTES INVESTISSEMENT	C.A. 2017	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 019.84</b>	
<b>13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 862.97</b>	
1312 Subvention Région	2 862.97	Convention OÙRA
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>3 156.87</b>	
28188 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 156.87	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après avoir désigné Monsieur PIRALLA, Président de séance,  
Après en avoir délibéré,  
Monsieur le Maire s'étant retiré,  
**Par 30 voix pour**

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « *TRANSPORT DE PERSONNES* » de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

#### **4 - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame CASTELLANO expose qu'après avoir constaté les résultats du compte administratif 2017 du **Budget Principal**, il convient que le conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat.

Il est rappelé que :

La section d'investissement fait apparaître le résultat de clôture de : 2 942 317.37 €

La section de fonctionnement fait apparaître résultat de clôture de : 2 208 778.03 €

Par ailleurs, les crédits reportés de la section d'investissement s'élèvent à :

⇒ Dépenses : 4 287 683.09 €

⇒ Recettes : 1 154 698.57 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2017	2 942 317.37 €
Crédits reportés dépenses investissement	4 287 683.09 €
Crédits reportés recettes investissement	1 154 698.57 €
sous total	- 190 667.15 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	2 208 778.03 €
<b>Affectation à la section d'investissement</b>	<b>190 667.15 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2017 à reprendre</b>	<b>2 018 110.88 €</b>

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**1 - DECIDE** d'affecter le résultat du **Budget Principal** comme indiqué ci-dessus

## **5 - OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire expose qu'en exécution de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la Commune par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Le bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2017 est donc proposé au Conseil Municipal.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018 a pris acte**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des opérations foncières et immobilières de l'exercice 2017.

---

OPERATIONS FONCIERES

**BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017**

**EN VALEUR**

Libelle	situation patrimoniale a l'entree		operations de l'exercice (EN TIC)		situation patrimoniale a la cloture	
	depenses	recettes	depenses	recettes	depenses	recettes
terrains nus	7 946 147,51 €	8 250 462,74 €	32 678,71 €	158 891,66 €	7 978 826,22 €	8 409 354,40 €
autres constructions	3 747 324,06 €	3 948 577,01 €	2 100 295,00 €	480 000,00 €	5 847 619,06 €	4 428 577,01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>11 693 471,57 €</b>	<b>12 199 039,75 €</b>	<b>2 132 973,71 €</b>	<b>638 891,66 €</b>	<b>13 826 445,28 €</b>	<b>12 837 931,41 €</b>

**BALANCE DE CLOTURE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017**

**EN SURFACES**

Libelle	situation patrimoniale a l'entree		operations de l'exercice		situation patrimoniale a la cloture	
	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions	acquisitions	cessions
terrains nus	674 501 m <sup>2</sup>	824 464 m <sup>2</sup>	4 403 m <sup>2</sup>	4 372	678 904 m <sup>2</sup>	828 836 m <sup>2</sup>
autres constructions	22 990 m <sup>2</sup>	25 987	23 775 m <sup>2</sup>	2 242 m <sup>2</sup>	46 765	28 229 m <sup>2</sup>
<b>TOTAUX</b>	<b>697 491 m<sup>2</sup></b>	<b>850 451 m<sup>2</sup></b>	<b>28 178 m<sup>2</sup></b>	<b>6 614 m<sup>2</sup></b>	<b>725 669 m<sup>2</sup></b>	<b>857 065 m<sup>2</sup></b>
ENRICHISSEMENT PATRIMONIAL en 2017						
					21 564 m <sup>2</sup>	
APPAUVRISSMENT PATRIMONIAL						

## 6 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Madame CASTELLANO rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose qu'un débat portant sur les orientations budgétaires se tienne dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Ce débat ne présentant pas de caractère décisionnel, une délibération doit prendre acte de la tenue effective de celui-ci.

Madame CASTELLANO donne lecture et commente le rapport d'orientations budgétaires ci-après.

### Intervention de Madame PIDOUX

*« L'analyse financière effectuée par le Trésor de la Commune montre sur la période 2016 / 2017 une hausse maîtrisée des **charges de fonctionnement** de 1,14 % et une baisse des **produits de fonctionnement** de 0,11 %.*

*Concernant la hausse prévue des charges de personnel, nous comprenons qu'elle est liée à des facteurs externes ou statutaires, mais pourriez-vous nous dire s'il est prévu de nouvelles créations ou suppressions de postes ?*

*Si nous saluons le recul de votre majorité sur le fait d'attribuer les subventions sportives en fonction du nombre d'adhérents internes ou externes à la Ville d'Ambérieu, nous sommes toujours inquiets, notamment sur le manque de signaux envoyés sur votre politique culturelle et jeunesse.*

*Quelle vision avez-vous de la culture à Ambérieu ? C'est une question qui nous apporte souvent une réponse faite de déception, car oui nous manquons de vision. Nous n'arrivons pas à savoir vers où et vers quoi vous souhaitez amener la culture au sein de notre Ville. Nous avons remarqué votre volonté de déléguer les actions culturelles et d'animations aux associations. Nous nous interrogeons sur vos priorités et donc votre politique.*

*Nous constatons que les **recettes affectées au fonctionnement** augmentent de 5,10 % alors que nous sommes pourtant dans un contexte de baisse des dotations. Nous déplorons que votre décision d'augmenter le taux de la taxe foncière, pour la deuxième fois au cours du mandat, ne serve qu'à éponger l'augmentation de 3,79 % des dépenses de fonctionnement.*

*Nous resterons vigilants, dès cette année quant aux compensations de la suppression de la taxe d'habitation, sous forme de dégrèvement.*

*Concernant les investissements, les années se succèdent et se ressemblent, sans surprises.*

*Nous restons lucides sur les marges de manœuvres financières limitées pour notre Ville mais nous nous inquiétons sur le report d'investissements structurants et pourtant nécessaires comme la construction d'une nouvelle école, le retard continu dans la réfection de routes et de trottoirs.*

*Si Ambérieu est amenée à se développer et à devenir un pôle régional dans les années à venir, comment tenir ces perspectives de développement ? Notre ville ne pourra pas s'en sortir seule et se doit de mobiliser tous les acteurs possibles, dont la Communauté de Communes qui doit venir en soutien sur des dossiers lourds pour Ambérieu.*

**Nos inquiétudes demeurent sur les infrastructures, les services à la population et les investissements qui doivent suivre le dynamisme démographique de notre Ville.** En effet, ce sont autant de défis à relever au niveau de l'aménagement de notre territoire, du cadre de vie, des infrastructures scolaires, sportives, culturelles, de loisirs, de santé, routières, des modes de transports ou de l'environnement...

**Du côté de la méthode, Vivons notre Ville reste persuadé de la nécessité d'accompagner l'évolution de notre Ville avec des feuilles de route** et une vision dans le temps, Monsieur le Maire vous répétez à chaque cérémonie de vœux que la feuille de route vous l'avez, qu'elle est là, qu'elle est prête, qu'elle se déploie.

Chaque année, nous sommes sur le quai, nous attendons, et chaque année, le train de la feuille de route nous passe sous le nez ! Et chaque année, on se dit : mince, encore raté ! Peut-être l'avez-vous au sein de votre équipe, mais il est bien dommage de ne pas la partager avec vos concitoyens.

### **Venons-en aux projets d'investissement avancés pour l'année 2018 :**

Portes, tables, chaises, caisson, désherbeur, pots, benne, aspirateur..., Non nous ne sommes pas chez M. Bricolage ou Bricocash mais dans les orientations budgétaires ! A la lecture, nous constatons, tout comme sur la fiche des réalisations 2017 distribuées lors de la cérémonie des vœux, que nous sommes sur ce qu'on pourrait appeler à Vivons notre Ville des investissements... de fonctionnement... ! Des achats certainement utiles, nous n'en doutons pas, ce n'est pas la question car ce sont des besoins à assouvir, mais qui traduisent des investissements sans oxygène et sans ambition pour la troisième ville du Département.

Nous avons cependant des interrogations :

- Concernant les acquisitions foncières pour la création d'une voie de liaison Jean de Paris/Général Sarrail, à quelle échéance pouvons-nous envisager l'aménagement de l'entrée de Ville Ouest ?
- Au sujet des voiries et de l'éclairage public, nous vous remercions pour tous les détails que vous nous présentez dans ces orientations, nous croulons sous le poids de l'information ! Bon, nous allons donc tenter d'en savoir plus. Quel est le programme d'investissements en matière de voiries cette année et pour les 2 ans de mandats restants ? Quelles voiries seront traitées cette année (hors de Lattre de Tassigny car déjà budgétisée sur 2017). Quelles voiries seront traitées en 2019 ? en 2020 ? Quels trottoirs ? Quel éclairage public ? Bref, quelle est la feuille de route de la voirie ?

Nous profitons aussi de cet instant pour vous questionner sur la problématique de la rue Louis Armand (problème important de la gestion des eaux pluviales ayant des conséquences d'infiltration dans les habitations, problème de l'état de la chaussée, problème de sécurisation...) Où en est ce dossier ? Quelles solutions sont envisagées ? Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par les habitants de la rue qui attendent un échange concret et constructif avec vous. Il nous semble qu'ils sont menés en bateau depuis près de 2 ans sur ce dossier, on leur répond que les travaux sont prévus puis rien ne se fait ou on ne leur répond pas. Un courrier signé de notre main Monsieur de BOISSIEU indiquait des travaux inscrits dans le programme de voirie 2017.

Or la situation est toujours la même. Quels travaux sont prévus ? le simple rebouchage de trou ne sera pas adapté à la situation !

- Concernant votre colonne Morris pour 30 000 € pouvez-vous nous en dire plus ? Nous vous remercions de nous avoir écoutés sur le manque d'espaces d'affichage pour nos associations, mais c'est tout de même une dépense importante pour un seul lieu ?

***Monsieur le Maire, ces orientations budgétaires sont sans surprise pour nous. Si nous restons lucides et réalistes sur les contraintes financières qui pèsent sur notre Ville, nous restons persuadés qu'informer les habitants sur la vision et les actions programmées par quartier est une responsabilité essentielle dans la gouvernance d'une ville, aujourd'hui et demain. »***

Monsieur de BOISSIEU répond qu'avant de communiquer le programme complet des travaux de voirie il convient que le budget primitif soit finalisé. Néanmoins, il peut d'ores et déjà annoncer que sont prévus les travaux suivants:

- Rue du Carré Rochet – Une fois que les travaux d'assainissement entrepris par le STEASA seront terminés ;
- Rue Louis Armand – Ces travaux sont beaucoup plus complexes que la simple réfection de la chaussée. Il faut assurer la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la rue, réaliser des puits perdus ainsi que des places de parking qui sont en cours de définition ;
- Et enfin une voie dite douce à partir de la gendarmerie rue Alexandre Bérard pour aller jusqu'à l'hôpital.

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'il existe bien une « feuille de route ». Pour preuve, le contrat signé avec la société DALKIA pour la gestion des bâtiments sur une période de 8 ans. A terme les équipements seront dotés de matériels neufs. Dans cette même optique, la gestion de l'air à l'Espace 1500 fait partie des projets, sur une durée identique.

Par ailleurs une réflexion identique est menée actuellement sur l'éclairage public puisque le marché actuel arrive à échéance.

Monsieur le Maire précise que nous sommes aujourd'hui le 9 mars 2018, que le budget primitif doit être voté le 15 avril au plus tard, et qu'à ce jour nous n'avons aucun chiffre communiqué par l'Etat : dotations, impôts, compensations... Comment envisager un programme lorsque nous n'avons aucune lisibilité. Il convient donc de rester très prudent sur les prévisions budgétaires.

Madame CASTELLANO intervient pour dire que l'ensemble des personnes présentes ce soir, élus, public, presse, ne peuvent que constater que la commune est dans l'impossibilité d'emprunter encore. Effectivement le rapport d'orientations budgétaires est détaillé sur les « petits investissements », mais les petites sommes ajoutées les unes aux autres finissent par faire des montants importants.

Madame CASTELLANO rappelle que la précédente mandature a emprunté au cours de son mandat 13 millions d'euros. Cela a conduit à « casser l'outil ». A cela est venu s'ajouter la baisse des dotations. A ce jour il nous faudrait plus de onze ans pour rembourser notre dette alors que l'Etat préconise qu'au-delà de 12 ans, l'intervention de préfet sera nécessaire. Nous sommes donc obligés de limiter les investissements et cela n'est pas de gaité de cœur.

Madame PIDOUX intervient pour redire qu'elle ne peut pas laisser dire que l'ancienne municipalité dont elle faisait partie, même si elle n'était pas toujours d'accord avec les projets menés, a « cassé l'outil ». Elle pense qu'Ambérieu voit sa population croître et qu'il reste beaucoup de choses à faire. Elle se pose beaucoup de questions sur l'état de la voirie.

Monsieur de BOISSIEU répond que, au cours du précédent mandat, il a été emprunté 13 millions d'euros, qu'à ce jour, seulement 4 millions ont été levés et nous sommes presque à la fin du mandat.

### **Intervention de Monsieur ROUSTIT**

« *Monsieur le Maire, Chers Collègues,*

*Nous comprenons très bien les difficultés que vous pouvez rencontrer dans la situation actuelle. La baisse continue des dotations de l'État nous place dans une situation critique.*

*Pour autant, nous ne pouvons pas accepter l'augmentation du taux de la taxe foncière ; nous ne cautionnons pas votre choix.*

*En marche pour l'austérité, en marche pour l'affaiblissement du Service Public. Quelques chiffres sur les dotations :*

*11 milliards d'euros en moins entre 2015 et 2017 et la loi de Finances 2018/2022 demande encore une économie de 13 milliards d'euros sur le fonctionnement.*

*La taxe d'habitation doit être révisée pour être plus juste mais sa suppression c'est priver les communes d'une marge de manœuvre pour leurs propres investissements.*

*Pourquoi ne pas renégocier les taux d'emprunt à 0 % avec un allongement de la durée.*

*Lors d'un sondage, 68 % des Français estiment que le gouvernement demande beaucoup aux communes et ils souhaitent de vrais services publics de proximité. A plusieurs reprises, nous avons tiré le signal d'alarme auprès du gouvernement de nos difficultés par des motions ; rien ne change.*

*Monsieur le Maire, en signe de protestation, nous avons décidé de quitter la séance. »*

Concernant la renégociation des prêts, Madame CASTELLANO répond que celle-ci a bien été envisagée, mais qu'au final cela coûte très cher. Par ailleurs elle rappelle, que lorsque la commune a souhaité emprunter en 2017, plusieurs banques ont été bien sûr consultées mais que l'on a pu constater qu'elles étaient très réticentes à prêter.

Monsieur ROUSTIT et Madame PRAS quittent la séance à 19h25 en signe de protestation vis-à-vis de l'État.

Monsieur GUERRY rappelle que le dernier mandat au cours duquel Monsieur PIRALLA était Maire, 2 gros marchés avaient été signés la veille des élections. Il s'agissait de la construction d'une école et de la MJC. S'ils avaient été réélus ils auraient dû emprunter et on constaterait le même taux d'endettement. Ce qui change maintenant c'est l'importante baisse des dotations.

Monsieur le Maire répond que dans les 13 millions il n'y a pas eu d'école mais seulement la MJC. Il tient à préciser qu'il n'a jamais reproché les investissements qui ont été faits, mais c'est le montant important des emprunts souscrits qui mettent actuellement la commune en difficulté. A cela il faut effectivement ajouter la baisse des dotations.

Monsieur le Maire rappelle que jamais auparavant, la commune n'avait autant emprunté au cours d'un mandat.

Madame CASTELLANO rappelle que le dernier mandat de Monsieur PIRALLA a duré 7 ans et non pas 6. Qu'au cours de ce mandat, il a été réalisé l'aménagement du centre-ville, la maison de la petite enfance, l'aménagement du parc du Grand Dunois, le centre nautique et d'autres choses encore, et que la totalité des emprunts s'est élevée à 7 millions d'euros.

---

## **ANNEXE 1**

## **7 - MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS POUR LES ACHETEURS DU DEPARTEMENT DE L'AIN - ADHESION DE LA COMMUNE D'AMBERIEU EN BUGEY**

Monsieur GUEUR expose à l'assemblée que dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics et, par conséquent, dans un souci de simplifier les démarches administratives des entreprises, mais également d'optimiser les offres reçues par les acheteurs, le Département a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Outre le gain de temps pour les services, induit par un maniement simplifié du portail de dématérialisation par les candidats, nos consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques de nos organismes.

Compte tenu de l'intérêt d'une telle plateforme pour la Collectivité il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la démarche proposée par le Département de l'Ain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – DECIDE** d'adhérer à la démarche proposée par le Département de l'Ain en vue de la mise en place d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département et qui sera mise à disposition de ceux-ci gratuitement.

**2 – AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

---

Monsieur GUEUR informe qu'actuellement le coût de l'adhésion à la plateforme des marchés publics s'élève annuellement à 3 000 €.

Monsieur le Maire ajoute que la CCPA a voté la même délibération ainsi que le comité syndical du centre nautique.

---

## **8 - POLITIQUE DE LA VILLE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficulté.

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au Conseil Municipal un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions menées dans ce cadre sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les éléments de ce rapport ont été présentés préalablement au conseil citoyen.

Ledit rapport et ses annexes sont transmis aux conseillers municipaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

**1 – PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 - Politique de la Ville.

Madame PIDOUX tient au nom du groupe « Vivons notre ville » à alerter Monsieur le Maire par la déclaration suivante :

*« Monsieur le Maire,*

*Nous déplorons fermement les propos utilisés pour qualifier l'action des membres du conseil citoyen en page 4 du rapport. Nous citons : « Le Conseil Citoyen exprime beaucoup de constats et de problématiques mais encore peu d'idées de solutions et d'actions. Afin de les orienter davantage vers leur pouvoir d'agir, les agents du Centre social et les agents municipaux proposeront des sujets concrets pour 2018 ».*

*D'après les retours que nous avons eu de certains membres de ce conseil, le paragraphe ne reflète pas les faits. Il est pour nous infantilisant et dégradant pour les quelques personnes qui s'investissent, et qui pour la plupart de leurs propositions n'ont comme réponses que des fins de non-recevoir.*

*Le Conseil citoyen a demandé la modification de ce paragraphe. Qu'en est-il ? »*

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de modification des termes du rapport d'activités 2017 de la politique de la ville et ce pour deux raisons :

- ✓ car ce rapport a été présenté en l'état en conseil communautaire le 8 mars
- ✓ Monsieur le Maire s'est engagé ce jour auprès d'un membre du conseil citoyen présent d'ailleurs ce soir, à assister à une prochaine réunion plénière de l'instance.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà prévenu de ce qu'il en était : il attend des propositions de la part du Conseil citoyen maintenant bien installé dans ses fonctions depuis deux ans ; or rien n'est proposé malgré un accompagnement constant de la part des différents acteurs ; il faut maintenant passer à autre chose !

Madame PIDOUX note cette remarque et précise qu'elle vérifiera et demandera donc au conseil citoyen de lister les propositions qu'il a pu faire ; madame PIDOUX estime qu'elles existent et qu'il y a sans doute un problème de compréhension et de communication.

Monsieur le Maire ajoute que fin octobre dernier, lors d'une réunion, il a proposé d'affecter au Conseil citoyen un budget afin de lui donner plus d'autonomie dans ses actions, faisant de cette proposition une spécificité pour la Commune car cela n'existe pas ailleurs : rien n'a été proposé.

Madame PIDOUX reprenant les sujets évoqués dans le rapport, souligne par exemple l'existence d'un projet pour le square Normandie-Niemen, pour des festivités etc...

Monsieur de BOISSIEU répond qu'il ne s'agit pas là de propositions émanant du conseil citoyen.

Monsieur RIGAUD qui suit très régulièrement les réunions, confirme cette constatation en précisant que par exemple pour le projet d'aménagement du square, seules deux personnes du conseil citoyen sont mobilisées alors que le projet intéresse la maison de retraite l'Ambarroise et l'école Jean Jaurès prêts tous deux à s'investir. Monsieur RIGAUD tient à saluer le travail de Marianne qui anime les réunions et sait fort bien expliquer les dossiers.

Monsieur le Maire conclut en disant que tout n'est pas perdu mais que le conseil citoyen doit se remobiliser et que sa présence lors d'une prochaine réunion plénière aura pour objectif de rappeler le but d'un conseil citoyen, bien différent d'un comité de quartier.

---

## **9 - POLITIQUE DE LA VILLE – VALIDATION DE L'APPEL A PROJETS 2018 – ENGAGEMENT DE DEPENSES**

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficulté.

Le nouveau zonage de la Politique de la Ville a permis à la ville d'Ambérieu-en-Bugey de voir entrer un quartier dans la nouvelle géographie prioritaire : « Les Courbes de l'Albarine ».

La double finalité de cette réforme vise à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

A l'appui de cette réforme un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le document cadre.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets « Politique de la Ville 2018 » a porté sur les thématiques du Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015.

Vingt-et-un projets (21) ont été déposés, quatorze (14) ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 29 janvier 2018. Onze (11) seront financés de manière annuelle, sujet de la présente délibération, et trois (3) projets sont contractualisés via une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) sur la période 2017-2019 afin d'avoir une action structurante.

116 000 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	25 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	5 000 €
Etat (droit commun)	3 000 €
Etat (crédits spécifiques Politique de la Ville)	46 000 €
<b>Total</b>	<b>116 000 €</b>

S'agissant de la participation de la commune d'Ambérieu-en-Bugey, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir huit projets pour l'année 2018. A noter que la commune est engagée auprès d'Atelec à hauteur de 8 000 € au titre de la CPO. Les huit projets retenus sont :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage commune	Co financeurs
<b>Booster</b>	Unis-cités	Parcours à l'emploi - Jeunesse	10 000 €	2 000 €	20 %	Etat
<b>Auto-réhabilitation en coopération</b>	La corde alliée	Cadre de vie – lutte contre les isolements	14 700 €	2 000 €	14 %	Etat, CCPA Conseil Départemental
<b>Conseil citoyen</b>	AIDA – Centre Social	Emploi, insertion	6 000 €	3 000 €	50 %	Etat
<b>Animations volley</b>	Ambérieu Volley Ball	Culture, sport, loisirs	1 200 €	1 200€	100 %	/
<b>Acti'vacances</b>	AIDA – Centre Social	Loisirs - parentalité	5 100 €	1 600 €	31 %	Etat, CAF
<b>On est tous de passage</b>	L'Atelier du réverbère	Mémoire du quartier - culture	5 200 €	2 200 €	42 %	Etat (DRAC)
<b>Initiatives habitants</b>	AIDA – Centre Social	participation des habitants	3 500 €	2 000 €	57 %	Etat, Conseil Départemental
<b>Intervenante sociale de la Gendarmerie</b>	Avema	Prévention violences intrafamiliales, aide aux victimes	10 000 €	3 000 €	30 %	CCPA

La participation affectée à ces huit projets représente **17 000€**.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville » 2018 et d'autoriser l'engagement des dépenses.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1** – DECIDE d'apporter, dans le cadre de l'appel à projets à projets Politique de la Ville 2018, son soutien aux actions détaillées ci-dessus.

**2** – PRECISE que le montant total des subventions allouées par la commune sera inscrit au budget 2018 et s'élèvera à 17 000 €. Elles seront versées à chaque porteur d'action préalablement à l'engagement de l'action et après le vote du budget primitif sachant qu'une évaluation sera transmise à la commune en fin de réalisation et qu'un suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre. Au cas où l'action n'aurait pas été réalisée en totalité ou conformément au projet déposé, la commune pourra demander le reversement des sommes correspondantes.

**3** – AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation 90-6558.

---

Monsieur le Maire espère vivement que dans deux ans le contrat de ville sera renouvelé et ajoute que très prochainement le protocole de préfiguration actant le projet de rénovation urbaine devrait être signé.

---

## **10 - POLITIQUE DE LA VILLE – OUVERTURE DU PÔLE DE SERVICES AGORA**

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficulté.

Dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020, il est prévu de renforcer la présence de commerces, de services publics et de services de proximité au sein du quartier prioritaire.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain les Courbes de l'Albarine, ainsi que la future convention de renouvellement urbain, prévoient la mise en place d'une maison du projet urbain.

Le bâtiment de l'ex Pôle Emploi situé au 5 rue Berthelot à Ambérieu-en-Bugey (en face de la gare), de par son positionnement, présente de nombreux atouts pour accueillir ce pôle de services et la maison du projet.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain va louer une partie du bâtiment (404 m<sup>2</sup>) à la Semcoda au travers d'un bail commercial classique puis va sous-louer certains espaces via des baux de sous-location au prorata de la surface utilisée. Ce pôle de services sera baptisé « Agora »

<b>Services</b>	<b>Descriptifs</b>	<b>Surface utilisée (m<sup>2</sup>)</b>
Maison des projets urbains (CCPA et Ville)	Obligation de l'ANRU afin de présenter le projet de renouvellement urbain (maquette, plans)	40
Equipe projet urbain (CCPA et Ville)	Chargée de projet urbain	27
Autres services à la population (CCPA et Ville)	Différentes structures intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville et/ou ayant un rayonnement de territoire. (Accès au droit, performances énergétiques, emploi, intervenante sociale de la gendarmerie, etc.)	42
CAF de l'Ain	Relocalisation de l'ensemble des services de la CAF situé à Ambérieu	69
Entreprise de travail temporaire (dont une partie insertion)	Entreprise de Bourg qui souhaite s'implanter sur le territoire de la Plaine de l'Ain et qui travaille déjà avec plusieurs entreprises	40
Alfa3a	Facilitateur des clauses sociales (obligatoire dans les marchés publics de Transpolis et du quartier Gare)	14
Fédération des familles de l'Ain - Orgeco	Défense des consommateurs et des locataires	19

Le bâtiment est loué par la CCPA 11,5 € du m<sup>2</sup> hors taxe soit un coût annuel d'environ 66 900 euros TTC.

Afin d'établir les baux, de gérer les paiements, de simplifier la gestion administrative et comptable pour la CCPA (notamment les consommations de fluides réparties au tantième), il est nécessaire d'avoir recours à un gestionnaire de biens. Cette dépense est estimée à environ 200 euros par mois.

Une maîtrise d'œuvre extérieure sera nécessaire afin de réaliser les plans d'aménagement, faire l'autorisation de travaux ERP, demander le diagnostic sécurité et le contrôle de conformité, réaliser les plans d'évacuation. Le coût est estimé à 6 000 € H.T.

Les vérifications légales avant ouverture au public sont estimées à 1 100 € H.T.

Les travaux d'aménagement permettant au bâtiment d'accueillir ces nouvelles fonctions sont de faibles ampleurs : environ 25 000 € H.T.

Pour l'ensemble de ces dépenses, d'investissement et de fonctionnement, la règle de répartition propre à la politique de la ville sera respectée : CCPA pour 50 % et Ville d'Ambérieu-en-Bugey pour 50 %.

Une convention pour la participation au coût des travaux d'investissement et une convention pour la participation aux coûts de fonctionnement seront établies entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'ouverture de ce pôle de Services et d'autoriser le maire à signer les conventions.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – PREND ACTE** de l'ouverture du pôle de Services Agora dans les conditions décrites ci-dessus.

**2 – AUTORISE** le Maire à signer les différentes conventions

---

Monsieur le Maire souligne qu'en 2014, son équipe avait parlé de l'ouverture d'un pôle des services publics sur la Commune ; à travers l'AGORA, la promesse est tenue !

---

## **11 - MAISON DE LA PETITE ENFANCE « L'ARC EN CIEL » - MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Madame GRIMAL expose qu'il convient, comme chaque année, de mettre à jour le règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance « l'Arc en Ciel » afin d'intégrer les évolutions réglementaires et d'organisation.

Ainsi, sont notamment précisés :

- Les modalités de réservation de l'accueil occasionnel
- Le délai de prévenance des annulations de réservation : 5 jours (au lieu de 14 jours jusqu'à présent)
- Les pièces constitutives du contrat
- Les cas de déductions des absences
- La liste des 11 vaccinations obligatoires pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- La procédure à appliquer en cas de comportement de l'adulte non compatible avec la prise en charge de l'enfant
- La modification des ressources « plancher » et « plafond » fixée par la CAF
- Le tarif appliqué en cas d'accueil d'urgence : 1,34 € / h (il correspond au tarif moyen de la structure en 2017)

Par ailleurs, il convient de rappeler que la structure a obtenu un avis d'ouverture de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 3 septembre 2004 et fonctionne depuis cette date dans le cadre d'une gestion communale.

Le Conseil Municipal est donc invité à valider le règlement de fonctionnement actualisé pour 2018.

La Commission Municipale **Solidarité Inter-générationnelle**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 – **RAPPELLE** que la Commune d'Ambérieu-en-Bugey est gestionnaire de la Maison de la Petite Enfance « l'Arc en Ciel » depuis septembre 2004, date de l'avis d'ouverture de Monsieur le Président du Conseil Général
- 2 – **VALIDE** le règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance « l'Arc en Ciel » tel que modifié ci-dessus et applicable à compter de l'année 2018
- 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que les avenants annuels à intervenir éventuellement
- 4 – **PRECISE** que ledit règlement est transmis à la CAF et remis à chaque parent utilisateur de la structure

---

## **12 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIABVA – MODIFICATION DE PERIMETRE**

Monsieur le Maire expose que par deux (2) délibérations en date du 13 février 2018, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) a accepté l'adhésion des communes de Bénonces et Seillonnaz ainsi que les retraits de la communauté de communes Bugey Sud, de Haut Bugey Agglomération et des communes de Brénod, Chevillard et Lantenay (pour la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif ») et a modifié les statuts du syndicat pour tenir compte de la modification de son périmètre.

Il est rappelé à l'assemblée que le SPANC du SIABVA a été créé en 2009 et qu'il compte aujourd'hui trente (30) communes et deux (2) communautés de communes ou d'agglomération membres.

La procédure d'adhésion est prévue à l'article L.5211-18, la procédure de retrait à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour mémoire, la liste des communes et intercommunalités adhérentes au SPANC à ce jour est la suivante :

AMBERIEU EN BUGEY	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD	PREMILIEU
AMBRONAY	CONAND	ST DENIS EN BUGEY
AMBUTRIX	CORMARANCHE EN BUGEY	ST MAURICE DE REMENS
ARANC	DOUVRES	ST RAMBERT EN BUGEY
ARANDAS	EVOSGES	TENAY
ARGIS	HAUT BUGEY AGGLOMERATION	THEZILLIEU
BRENOD (compétence entretien)	HAUTEVILLE-LOMPNES	TORCIEU
CHALEY	HOSTIAZ	VAUX EN BUGEY
CHAMPDOR CORCELLES	LANTENAY (compétence entretien)	
CHÂTEAU-GAILLARD	L'ABERGEMENT DE VAREY	
CHEVILLARD (compétence entretien)	NIVOLLET MONTGRIFFON	
CLEYZIEU	ONCIEU	

Conformément aux articles précités, l'avis des membres du syndicat doit être recueilli préalablement à cette modification du périmètre.

A l'issue de la procédure de consultation, le Préfet, par arrêté, fixera le nouveau périmètre du syndicat si les conditions de majorité sont recueillies (accord des membres exprimé dans les conditions requises pour la création du syndicat).

Les membres qui ne se sont pas prononcés dans le délai de trois (3) mois sont réputés favorables aux adhésions.

En revanche, conformément à l'article L.5211-19 précité, l'absence de décision dans le délai de trois (3) mois vaut avis **défavorable** pour ce qui concerne les retraits.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion des communes de Bénonces et Seillonnaz, sur le retrait de la communauté de communes Bugey Sud et Haut Bugey Agglomération, sur le retrait des communes de Brénod, Chevillard et Lantenay pour la compétence «entretien des ANC ».

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** ces adhésions et ces retraits et accepte la modification des statuts du SIABVA annexés à la présente délibération.

### **13 - RUE DE LA POEPE : DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur DE BOISSIEU expose que M. RODRIGUEZ Richard, propriétaire des parcelles cadastrées section BP n° 1268 et 1270, sises 50 avenue Jules Pellaudin, a sollicité la Commune pour la cession d'un délaissé du domaine public, d'une surface d'environ 218 m<sup>2</sup>, jouxtant sa propriété.

Selon l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - article 242 - le déclassement des voies communales est prononcé par délibération du Conseil Municipal. Or, ce délaissé en nature de pré ne recevant aucune circulation, la présente délibération est dispensée d'enquête publique préalable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur son déclassement.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 - DECIDE de prononcer le déclassement de l'emprise d'environ 218 m<sup>2</sup> à prendre dans le domaine public jouxtant les parcelles cadastrées BP n° 1268 et 1270, en vue de son aliénation au profit de M. RODRIGUEZ Richard.

---

### **14 - RUE DE LA POEPE : CESSION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC APRES DECLASSEMENT**

Monsieur DE BOISSIEU rappelle que, par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a déclassé l'emprise d'environ 218 m<sup>2</sup> à prendre dans le domaine public sis rue de la Poëpe, en vue de sa cession à M. RODRIGUEZ Richard, propriétaire des parcelles limitrophes cadastrées section BP n° 1268 et 1270, sises 50 avenue Jules Pellaudin.

La Commune a donc recueilli auprès de M. RODRIGUEZ une promesse d'acquisition sur la base du prix de 54 €, soit la somme globale d'environ 11 772 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette cession, étant précisé que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif de vente se rapportant à la régularisation de cette transaction seront intégralement pris en charge par M. RODRIGUEZ Richard.

En vue d'une régularisation par acte administratif de vente, il est également demandé au Conseil Municipal de désigner, pour la Commune, le signataire de l'acte à venir, M. le Maire ne pouvant le signer puisqu'il est considéré, d'un point de vue juridique, comme le rédacteur de l'acte.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de France Domaines,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1** - DECIDE de céder à M. RODRIGUEZ Richard environ 218 m<sup>2</sup> à prendre dans le domaine public sis rue de la Poëpe, moyennant le prix de 54 € le m<sup>2</sup>, soit la somme globale d'environ 11 772 €.
- 2** - AUTORISE Monsieur DE BOISSIEU à signer l'acte administratif de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- 3** - PRECISE que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif de vente se rapportant à cette transaction seront intégralement pris en charge par M. RODRIGUEZ.

---

## **15 - DENOMINATION DU HALL D'ENTREE DE L'ESPACE 1500**

Monsieur PIRALLA propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination du hall d'entrée de l'Espace 1500.

Nous sommes en 1943, Clara MALRAUX est recueillie quelques temps aux Allymes dans la maison de son amie Suzanne TENAND-ULMANN. Juive d'origine allemande, cette femme souhaite protéger sa fille Florence de la loi du 3 octobre 1940 sur le « statut des juifs » promulguée par le gouvernement de Vichy qui oblige tous les juifs habitant en France à se déclarer officiellement aux autorités. Ceci avec toutes les mesures coercitives qu'elle a pu constater avant-guerre en Allemagne sur sa propre famille.

Pour cela, elle prend la décision de faire baptiser Florence dans l'urgence. Ceci grâce à la complicité de Monseigneur de Saliège, alors recteur de l'université catholique de Toulouse et ami commun du philosophe Georges DUVEAU.

Après un catéchisme express, Florence MALRAUX est donc baptisée à la Chapelle des Allymes mais la date n'est pas totalement connue, probablement en mars 1943, lorsque Clara vient avec Florence s'installer aux Allymes chez Suzanne TENAND-ULMANN, la marraine de celle-ci. Elle avait déjà reçu un certificat de baptême à Toulouse en 1941, mais dans sa fuite, elle égara ce précieux papier d'où la nécessité de « refaire » un baptême.

En 1942, Clara avait rejoint un réseau de résistance qui pris le nom de Mouvement de Résistance de Prisonniers de Guerre et des Déportés (MRPGD). Sous prétexte d'un rendez-vous pour une consultation médicale avec un éminent pédiatre lyonnais, elle se rendit avec sa fille place Bellecour à Lyon rencontrer son premier contact qui était un ami d'André ULMANN. A sa grande surprise, il s'agissait de Michel CAILLIAU - neveu du Général de Gaulle – qui avait été interné avec André ULMANN dans le même camp de prisonniers, le Stalag 11 B près d'Hanovre.

C'est aujourd'hui l'occasion d'honorer la mémoire de cette mère, écrivaine et résistante qui avait épousé André MALRAUX le 21 octobre 1921 et qui, par le hasard des événements de la vie, a écrit une page de l'histoire d'Ambérieu-en-Bugey.

La Commission Municipale **Culture et Communication**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **5 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

et proposent de dénommer le hall d'entrée de l'Espace 1500 : **Galerie Clara MALRAUX – écrivaine et résistante (1897-1982)**.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu l'avis des commissions municipales concernées,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**1 – DECIDE** de dénommer le hall d'entrée de l'Espace 1500 : **Galerie Clara MALRAUX – écrivaine et résistante (1897-1982)**.

---

## **16 - DENOMINATION D'UN CHEMIN LIEUDIT « VERS LE FOULON » - VAREILLES**

Monsieur DE BOISSIEU expose qu'un riverain habitant le quartier rencontre des difficultés pour recevoir son courrier.

Le plan de composition du cadastre fait apparaître que le chemin au droit des habitations concernées se nomme « Chemin de Malatret au Foulon ».

Afin de résoudre ce problème, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination dudit chemin.

Il est à noter que ce chemin prend naissance à partir de la rue de Vareilles vers l'ancien moulin à foulon qui à l'époque permettait de fouler les étoffes.

Au regard de la situation géographique dudit chemin situé entre l'ancien moulin et le Lac Bleu, il est donc proposé les dénominations suivantes :

- Chemin sous le Lac Bleu
- Chemin de l'Ancien Moulin
- Chemin du Foulon

La Commission Municipale **Culture et Communication**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**

Et proposent de dénommer le chemin « Chemin du Foulon »

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – DECIDE** de dénommer le chemin : « Chemin du Foulon »

### **17 - PROJET IMMOBILIER SEMCODA RUE AMEDEE BONNET : AUTORISATION DE PASSAGE EN TREFONDS**

Monsieur DE BOISSIEU rappelle que la SEMCODA a obtenu le 26 mai 2017 une autorisation de permis de construire pour la réalisation d'un programme de 22 logements et d'un local tertiaire sur un terrain situé rue Amédée Bonnet, cadastré section BD n° 47, 51, 64, 65, 498 et 501, jouxtant la médiathèque.

Or la SEMCODA a saisi la Commune pour lui faire savoir qu'après démolition des anciens bâtiments et afin d'effectuer les travaux correspondants, elle a missionné un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude géotechnique.

Cette étude a conclu que compte tenu du site, le niveau de sous-sol qui se situe en limite de propriété de la médiathèque va nécessiter des soutènements adaptés, notamment au Sud-Est, au Sud-Ouest et sur une partie de la limite Nord-Ouest, pour assurer la stabilité des parois en phase chantier.

Pour cela, il s'avère nécessaire de réaliser une paroi berlinoise tirantée côtés Est et Sud (tirants inclinés de 7 à 8 mètres de longueur à 30°) et une reprise en sous-œuvre par micropieux et paroi clouée côté Nord (tirants inclinés de 5 à 11 mètres de longueur à 20°) dans les terrains des propriétés voisines, dont celle de la Commune (voirie et médiathèque).

Il est à noter que les fers de berlinoises et les tirants sont des ouvrages provisoires et qu'ils pourront être coupés une fois les murs coulés, dans le cadre de travaux ultérieurs dans les propriétés et voiries voisines, sans dommage pour le bâtiment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer une autorisation de tréfonds à la SEMCODA dans les propriétés communales afin qu'elle puisse réaliser son opération.

Il est précisé ici que :

- les travaux correspondants devront être réalisés le plus rapidement possible afin de ne pas ralentir ceux de la médiathèque qui sont en cours.
- des états des lieux avant et après ces travaux seront réalisés aux frais de la SEMCODA.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **5 mars 2018**, a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **5 mars 2018**, a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 - DECIDE** d'octroyer une autorisation de passage en tréfonds à la SEMCODA dans les propriétés communales cadastrées section BD n° 45, 46, 47 et 48 et dans les emprises de la rue Amédée Bonnet et de la Place Aristide Bouvet, afin qu'elle puisse réaliser son projet immobilier.

**2 - DIT** que :

- les travaux correspondants devront être réalisés le plus rapidement possible afin de ne pas ralentir ceux de la médiathèque qui sont en cours.
- un état des lieux avant et après ces travaux sera réalisé, aux frais de la SEMCODA.

**3 – PRECISE** que la réparation des éventuels désordres qui pourraient survenir sur le domaine public ou/et privé de la Commune du fait de ces travaux devra être prise en charge par la SEMCODA.

**4 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer sur ces bases tout document afférent.

\_\_\_\_\_

Monsieur DE BOISSIEU indique, pour répondre à une question posée en commission, que les parois clouées ne serviront que pour la réalisation des excavations.

\_\_\_\_\_

## **18 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES APOTRES SUR PARCELLES COMMUNALES**

Monsieur DE BOISSIEU expose que, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Apôtres, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication en charge des études a fait part de plans projets faisant apparaître le tracé des réseaux.

Dans ce cadre, la reprise de branchements France Télécom actuellement en aérien nécessite d'effectuer des tranchées sur des parcelles privées de la Commune cadastrée AT 808-810-837-839-792 et de poser une chambre de tirage 50cm \* 30 cm sur la parcelle cadastrée AT 839.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la faisabilité du projet sur les parcelles communales.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 – DECIDE d'accorder le droit de passage du réseau France Télécom sur les parcelles communales pour le chantier d'enfouissement de la rue des Apôtres
- 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

---

### **19 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES APÔTRES - PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur DE BOISSIEU expose que, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Apôtres, France Télécom a fait parvenir un devis faisant apparaître le montant des travaux de câblage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de participer à ces travaux à hauteur du montant indiqué ci-dessous :

Participation France Télécom :	6 249.43 € TTC
Participation Commune :	3 243.17 € TTC

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **05 mars 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 – DECIDE de participer aux frais des travaux d'enfouissement du réseau France Télécom à hauteur du montant indiqué ci-dessus pour le chantier de la rue des Apôtres.
- 2° – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.
- 3 – DIT que la dépense sera effectuée sur le budget 2018.

## **20 - CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose que le Trésorier de la ville d'Ambérieu en Bugey a communiqué à Monsieur le Maire un état de créances éteintes pour les exercices 2013 à 2017.

Le montant de ces créances s'élève à 11 736.33 €, réparti annuellement dans le tableau ci-dessous :

2013	2014	2015	2016	2017
<b>2 697.22 €</b>	<b>3 213.89 €</b>	<b>3 092.23 €</b>	<b>1 217.21 €</b>	<b>1 515.78 €</b>

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cet état et de faire procéder à l'établissement d'un mandat afin d'annuler les titres de recettes émis sur les exercices concernés.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 – ACCEPTE** les créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu en Bugey, afférentes aux exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, pour un montant de 11 736.33 €, telles que détaillées ci-dessus.
  - 2 – DIT** qu'il convient d'établir le mandat correspondant sur la nature 6542 du budget principal de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.
-

# **ANNEXE 1**



**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**EXERCICE 2018**



# INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 07 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- ◇ Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune
- ◇ Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

## FINANCES LOCALES :

### ENDETTEMENT

L'endettement est mis sous surveillance puisqu'une nouvelle règle prudentielle instituée à partir de 2019 un ratio d'endettement des collectivités de plus de 10 000 habitants. Cette capacité de désendettement ne devra pas dépasser **12 ans** et devra redescendre idéalement dans une fourchette de **5 à 6 ans**. A défaut, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) pourra être saisie par le Préfet.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'Etat entend conclure avec 340 collectivités un « **pacte de confiance** » dont l'objectif est de limiter, chaque année, la hausse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1.1 % pour les communes, de 1.2 % pour les régions et de 1.4 % pour les départements, inflation et budgets annexes compris.

Ce contrat concernera les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros, ainsi que l'ensemble des départements et régions, mais aussi la Corse, la Martinique, la Guyane et la métropole de Lyon. Ces 340 collectivités représentent environ les trois quarts des dépenses réelles de fonctionnement des administrations publiques locales.

Il est important de noter que les collectivités locales n'entrant pas dans le périmètre de la contractualisation peuvent prendre part de manière **volontaire** au processus de contractualisation avec l'Etat.

Dans l'Ain, seul le Conseil Départemental est concerné.

Pour les collectivités qui « tourneraient le dos » à la contractualisation, les préfets leur notifieront un plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement. Le dépassement de ce plafond serait pénalisé par un prélèvement, par l'Etat, sur les recettes fiscales. (Dans le limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal).

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **Les dotations (en légère hausse pour 2018) :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : +100 millions d'euros en 2018

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : +90 millions d'euros en 2018

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : maintient à son niveau 2017.

### **La fiscalité :**

Taxe d'habitation : La réforme s'appliquera successivement sur les années 2018, 2019 et 2020 pour progressivement dispenser 80 % des contribuables locaux du paiement de cette taxe (une baisse de 30 % est prévue en 2018, puis 65 % en 2019 et enfin 100 % en 2020 pour les personnes concernées).

Seront concernées par cette réforme les personnes célibataires ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000 € par an, ainsi que les personnes vivant en couple (sans enfant) ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 43 000 € par an.

Pour les collectivités, cette baisse de recettes fiscales sera, en 2018, compensée sous la forme d'un dégrèvement indexé sur la base des taux 2017. Dans plus de 70 % des communes, la proportion de contribuables n'acquittant aucune taxe d'habitation sera supérieure à 90 %.

### **Le FCTVA :**

Il sera revalorisé de 80 millions d'euros en 2018 et devrait désormais bénéficier d'une hausse garantie.



# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE**

## La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2014 au compte administratif 2017.

LIBELLE	C.A. 2014	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	EVOLUTION 2016/2017	PREVISION 2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 358 669.99	3 191 030.49	3 473 318.04	3 618 058.24	4.17 %	3 837 000
CHARGES DE PERSONNEL	7 336 232.68	7 276 648.44	7 432 353.69	7 685 738.62	3.41 %	7 974 300
CHARGES FINANCIERES	633 169.95	574 619.73	520 476.83	485 103.31	-6.80 %	446 985
SUBVENTIONS VERSEES	691 875.37	656 736.40	646 109.05	648 773.22	0.41 %	656 836
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	721 624.23	727 979.25	722 121.45	734 600.95	1.73 %	765 370
CONTINGENT SERVICE INCENDIE	265 428.59	264 908.02	268 910.67	0.00		0.00
F.P.I.C.	94 304.00	130 580.00	185 334.00	227 414.00	22.70 %	227 414
<b>TOTAL</b>	<b>13 101 304.81</b>	<b>12 822 502.33</b>	<b>13 248 623.73</b>	<b>13 399 688.34</b>	<b>1.14 %</b>	<b>13 907 905</b>

⇒ Les intérêts de la dette : cette charge est en constante diminution.

⇒ Les charges de personnel : Après un compte administratif de 7 685 739 €, le prévisionnel 2018 est maîtrisé avec une hausse de 3.75 %.

Pour 2018 les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient évoluer comme suit :

- ✓ G.V.T. : Glissement vieillisse-technicité annuel
- ✓ Hausse de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- ✓ Suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle
- ✓ Création d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents, calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2018
- ✓ Baisse du taux de cotisations employeur maladie qui passera de 11.5 à 9 %.

⇒ Les subventions versées aux associations : le volume global des subventions versées aux associations ne devrait pas connaître d'évolution, sauf, comme les années précédentes pour les associations à but caritatif si besoin.

⇒ Les dépenses à caractère général : comme préconisé par l'Etat, il a été précisé à l'ensemble des services que la masse des crédits sera soit maintenue à niveau constant, soit avec une évolution de 1.2 % maximum.

## La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-dessous présente les recettes de fonctionnement du compte administratif 2014 au compte administratif 2017.

LIBELLE	C.A. 2014	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	EVOLUTION 2016/2017	PREVISION 2018
FISCALITE DIRECTE	5 789 162.00	6 307 240.00	6 338 368.00	6 440 848.00	1.62 %	6 877 276
FISCALITE INDIRECTE	705 440.29	644 679.60	777 564.20	964 028.01	23.98 %	1 000 000
ATTRIBUTION FONDS NATIONAL T.P.	2 526 449.76	2 526 449.76	2 526 449.76	2 233 964.00	-11.58 %	2 207 964
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	644 444.00	943 723.00	1 129 867.00	943 723.00	-16.47 %	974 081
DOTATION FORFAITAIRE	2 055 999.00	1 792 962.00	1 477 394.00	1 257 813.00	-14.86 %	1 257 813
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	264 707.00	267 089.00	269 760.00	315 790.00	17.06 %	315 000
PRODUITS SERVICES ET GESTION COURANTE	648 911.95	655 767.11	736 507.25	809 657.91	10.62 %	907 461
PRODUITS LOCATIONS IMMEUBLES	505 744.66	508 638.78	511 355.93	786 273.84	53.76 %	914 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 140 858.66</b>	<b>13 646 549.25</b>	<b>13 767 266.14</b>	<b>13 752 097.76</b>	<b>-0.11 %</b>	<b>14 453 595</b>

⇒ La fiscalité directe : comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-après, la capacité d'autofinancement nette de la commune reste négative, malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un fort ralentissement des investissements. Cette situation nous oblige à procéder à une augmentation des impôts locaux. Ainsi, la taxe foncière passera de 21.36 à 23.28 %. L'évolution de ce taux permettra de constater une recette supplémentaire de 430 000 € permettant ainsi le financement de l'augmentation des charges à caractère général et les charges du personnel.

La réforme souhaitée par l'Etat, à savoir l'exonération de la taxe d'habitation pour certains contribuables, se traduira pour l'année 2018 par une compensation qui interviendra sous forme de dégrèvement. Pour notre collectivité, 985 foyers sont actuellement exonérés de la T.H. Au terme de la réforme, soit en 2020, 4186 foyers supplémentaires seront concernés, soit en tout 5 171 sur un total général de 6 284 foyers.

⇒ La fiscalité indirecte : cette ligne regroupe diverses taxes et principalement : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires et taxe additionnelle des droits de mutation.

⇒ La fiscalité reversée (attribution du fonds national de la T.P.) : cette recette constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la FPU et des transferts de compétences. Ce qui explique sa baisse en 2017, suite au transfert de la compétence SDIS, et en 2018 suite au transfert des différentes zones.

⇒ La dotation de solidarité communautaire : elle constitue également une dépense obligatoire pour l'EPCI et est calculée selon des critères déterminés.

⇒ La dotation forfaitaire : aucun montant n'ayant été notifié à ce jour, la prudence prévaut. Le montant inscrit est identique à celui de 2017

⇒ Les produits des services : les tarifs communaux ont augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon la décision du conseil municipal du 19 décembre dernier.

⇒ Les produits des locations d'immeubles : la nette augmentation lisible en 2017, est due à l'intégration dans le budget principal du budget « Location de bâtiments industriels ». En 2018, la recette concernant la location des bâtiments « ex-Guy Noël » s'établit comme suit :

➤ TRANSALLIANCE :	182 000 €
➤ GALY :	88 044 €
➤ Soit un total de	<b>270 044 €</b>

Il convient de noter que les remboursements annuels effectués auprès de l'E.P.F. pour cette opération se décomposent ainsi :

➤ Les frais de portage	63 755.93 €
➤ Les frais d'assurance et impôts	65 621.63 €
➤ Annuité	212 779 .00 €
➤ Soit un total global de :	<b>405 025.53 €</b>

## L'épargne et l'autofinancement

### Pour mémoire :

La CAF Brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipements...)

La CAF Nette représente l'excédent résultant du fonctionnement **après** remboursement des dettes en capital.

Comme l'a indiqué le Comptable du Trésor, « la part de remboursement en capital de la dette augmente mécaniquement avec la maturation des emprunts en cours, alors que dans le même temps, le niveau de la C.A.F. brute tend à la **stabilisation**. Il est donc à craindre qu'en l'absence d'une hausse des produits **ou/et diminution des charges de fonctionnement**, les situations d'insuffisance de financement perdurent et s'aggravent sur les exercices ultérieurs. » (Analyse financière de La Direction Générale des Finances Publiques présentée en Conseil Municipal dans sa séance du mois d'octobre 2017).

Depuis 2014, la Commune essaie de maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en constatant sinon une baisse des recettes

	2014	2015	%	2016	%	2017	%
Produits réels de fonctionnement	14 547 591	14 858 924	2.14	15 051 177	1.29	14 923 517	-0.85
Charges réelles de fonctionnement	13 484 219	13 448 420	-0.27	13 850 399	2.99	13 607 608	-1.75
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1 063 372</b>	<b>1 410 504</b>		<b>1 200 778</b>		<b>1 315 909</b>	
Capital de la dette à rembourser	1 437 093	1 474 008		1 273 343		1 521 917	
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>-373 721.18</b>	<b>-63 505</b>		<b>-72 565</b>		<b>-206 008</b>	



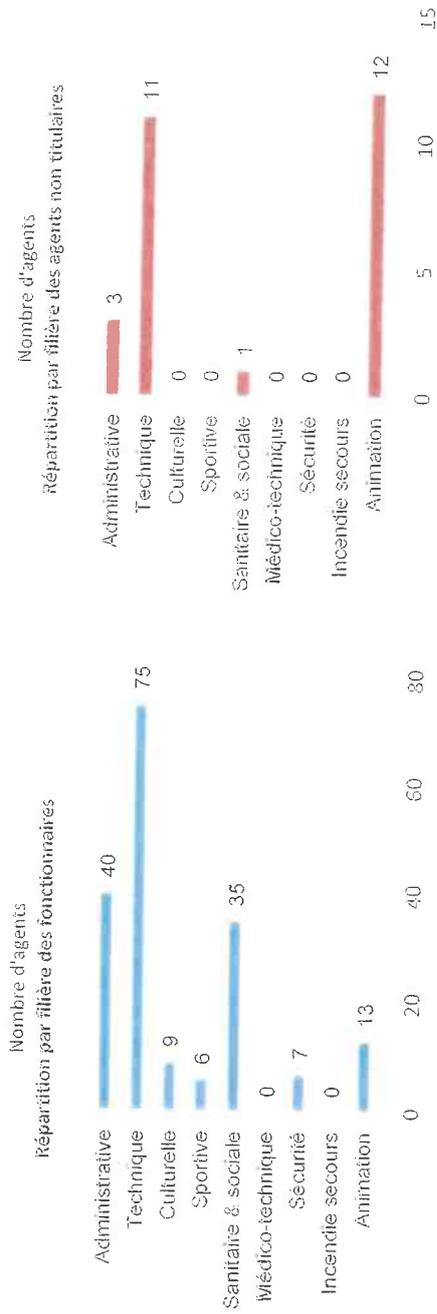
# FRAIS DE PERSONNEL

## Structure de l'effectif

Fonctionnaires

Non titulaires occupant un emploi permanent

### Répartition par filières



### Répartition par catégorie hiérarchique

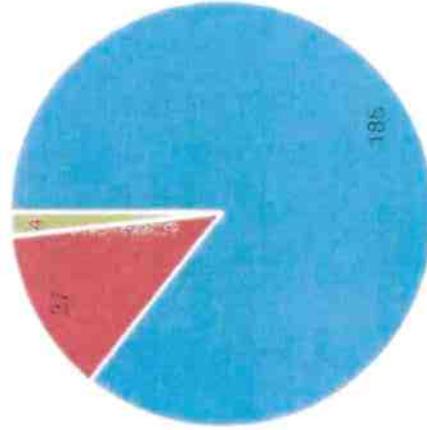


## Effectif au 31 décembre 2017

### Effectifs globaux

216

Fonctionnaires (titulaires & stagiaires)	185
Non titulaires occupant un emploi permanent	27
Dont : agents remplaçants	
Agents n'occupant pas un emploi permanent	4

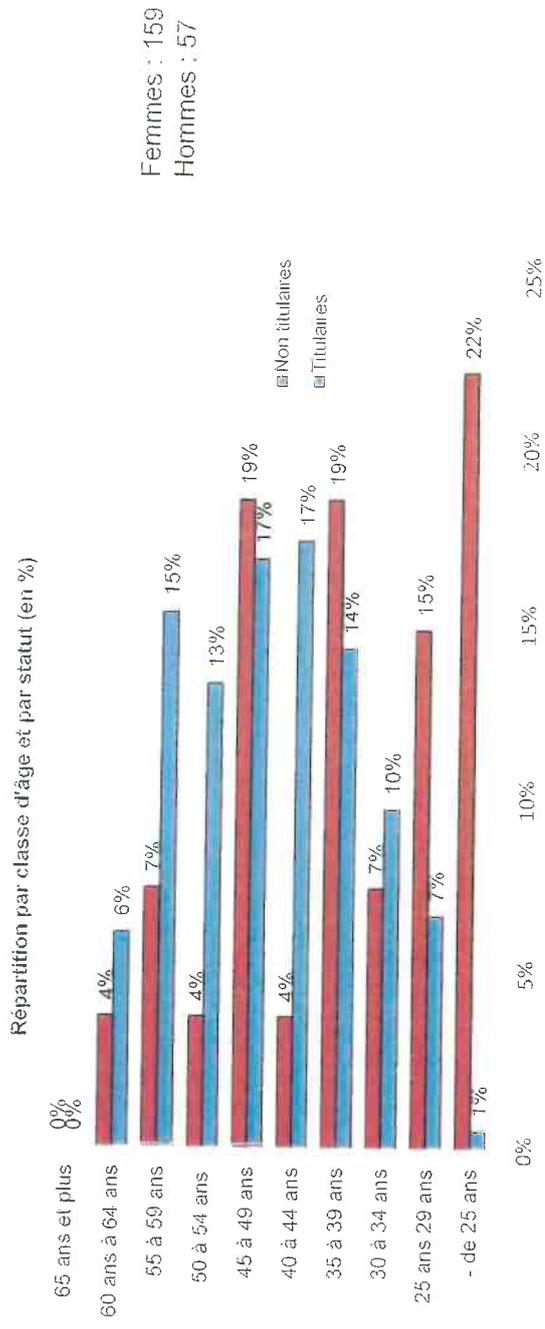


○ Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)

■ Non titulaires occupant un emploi permanent

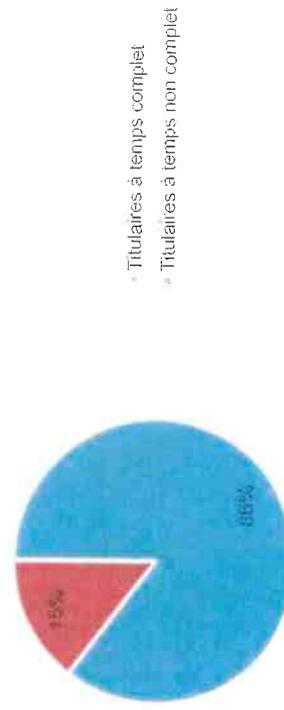
■ Agents n'occupant pas un emploi permanent

## Répartition par classe d'âges et statut



## Répartition par modalités d'exercice du temps de travail

Répartition des fonctionnaires par modalité d'exercice du temps de travail



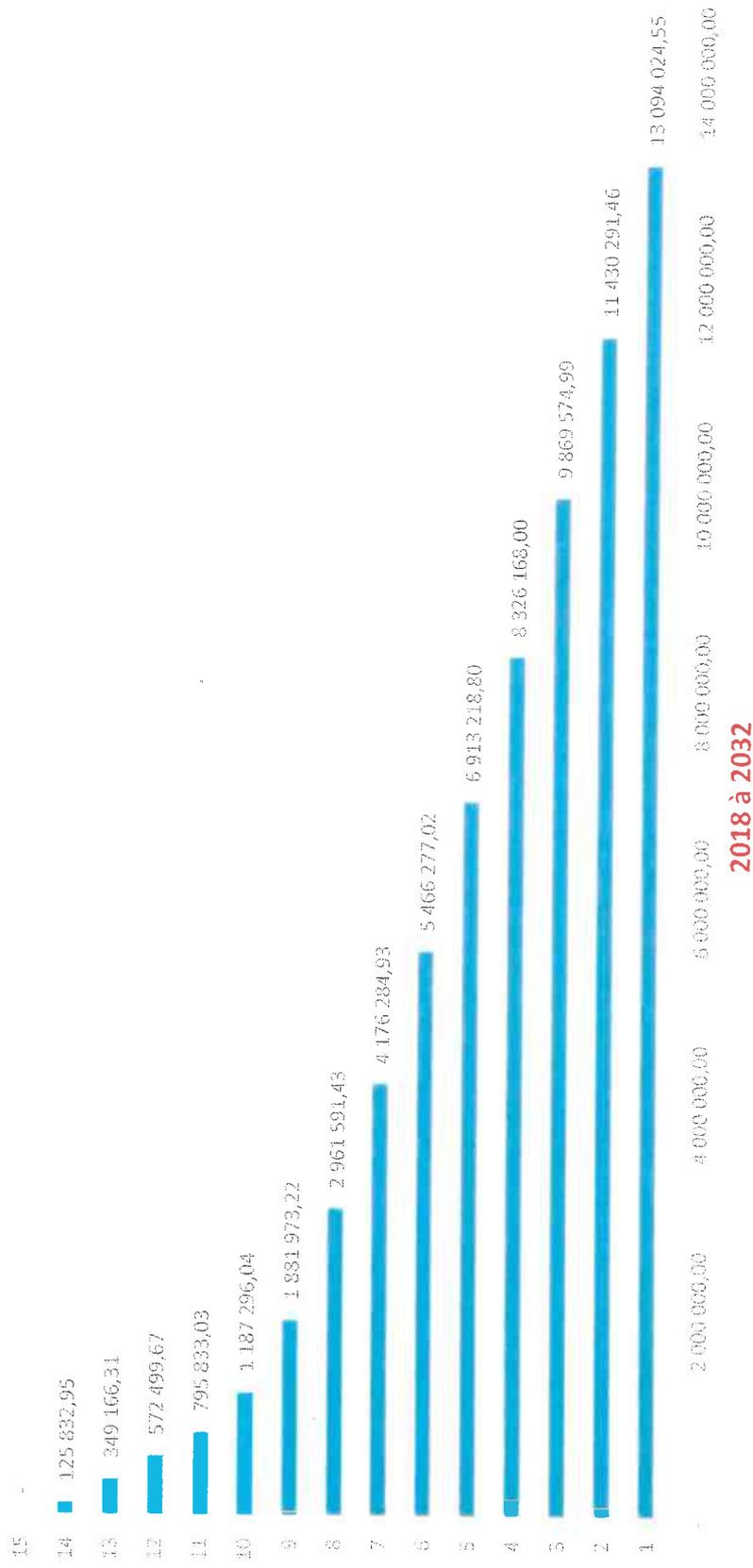
Dépenses de rémunération du personnel réalisées pour l'année 2017 (chap 012) : 7 685 738 euros

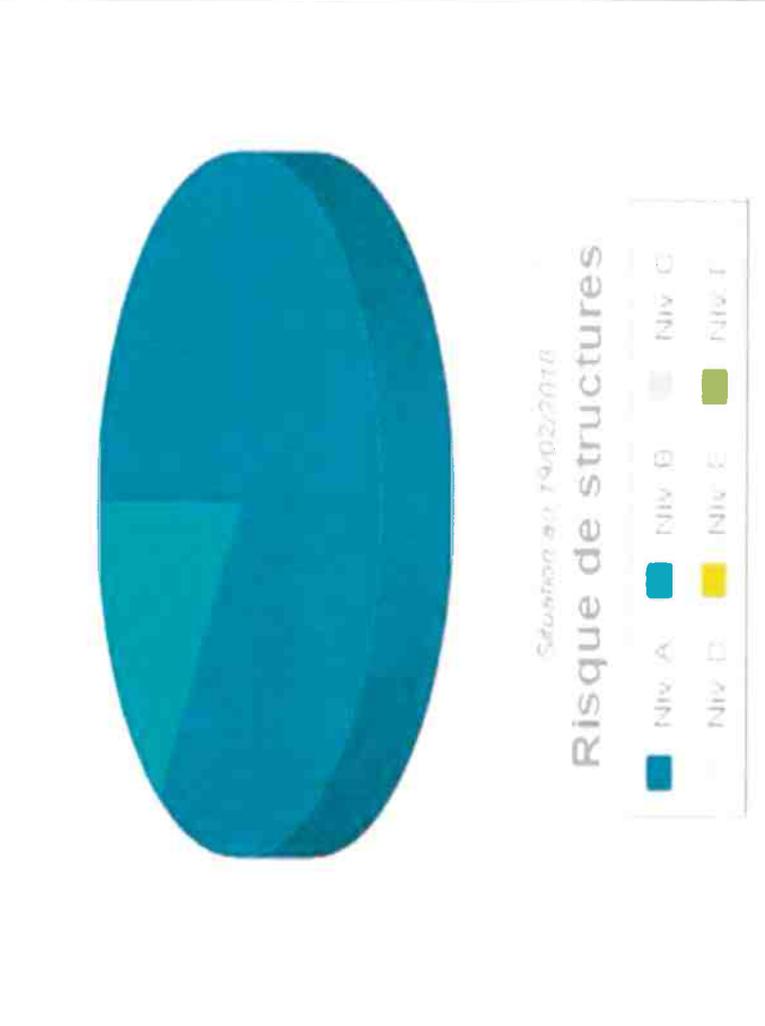


# DETTE COMMUNALE

## La section d'investissement : les dépenses

⇒ Capital de la dette à rembourser en 2018 : 1 690 095 €





Selon la nouvelle règle prudentielle qui sera instituée à compter du 2019, notre capacité de désendettement est de **11,23 années**. Compte tenu des éléments énoncés plus haut, **il convient de ne pas emprunter sur l'exercice 2018.**



# INVESTISSEMENTS 2018

**PROJETS :**

⇒ **ACQUISITIONS FONCIERES : 160 000 €**

- ✓ Implantation maraichère
- ✓ Aménagement entrée de ville ouest et création d'une voie de liaison rue Jean de Paris/avenue Général Sarrail
- ✓ Déjà engagées

⇒ **TRAVAUX : 1 364 000 €**

- ✓ Voirie et éclairage public dans le cadre du marché à bons de commande
- ✓ Routes forestières
- ✓ Parking musée du cheminot
- ✓ Ponts de Vareilles : reprises de maçonneries

⇒ **TRAVAUX DANS LES BATIMENTS : 778 750 €**

- ✓ Château des Allymes
- ✓ Phoenix : création de sanitaires
- ✓ Espace 1500 : séparation des réseaux de C.T.A. pour régulation chauffage par salle
- ✓ Etablissements ex-Guy Noël : installation portes sectionnelles
- ✓ Ecole Jules Ferry élémentaire : installation d'un vidéophone

⇒ **INFORMATIQUE : 81 000 €**

- ✓ Equipement informatique de la nouvelle médiathèque et poursuite du changement du parc dont il est à noter que les écoles sont les principales concernées.

⇒ **G.F.U. : 32 400 €**

- ✓ Phase 2 avec passage en souterrain

⇒ **CIMETIERE : 65 000 €**

- ✓ Création d'un nouveau columbarium. Le précédent a été réalisé en 2007 et il ne reste plus que 6 places de disponibles
- ✓ Création d'un ossuaire. Les 2 ossuaires existants sont complets et dès lors doivent être fermés pour ne jamais être rouverts ou vidés.

⇒ **ESPACE 1500 et LOGISTIQUE : 47 000 €**

- ✓ Changement des tables – 2<sup>e</sup> phase
- ✓ Matériel son et lumière
- ✓ Caissons, praticables

## **EQUIPEMENTS DIVERS :**

⇒ **Pour le sport : 13 500 €**

- ✓ Matériel de gym pour le gymnase Bellière
- ✓ Tables pour le tennis de tables
- ✓ Abris de touche pour le stade

⇒ **Pour le scolaire et restauration scolaire : 37 000 €**

- ✓ Self mobile pour le château des Echelles. Cet équipement pourra ensuite être déplacé à la salle de restauration de l'école Jules Ferry (projet Haissor).
- ✓ Chaises pour les enfants de maternelles (20)

⇒ **Pour les espaces verts : 13 650 €**

- ✓ Débroussaileuse, souffleur sur batterie
- ✓ Désherbeur gaz
- ✓ Taille haie thermique
- ✓ Pots pour aménagement préau cimetière

⇒ **Pour la voirie : 9 023 €**

- ✓ Souffleur à dos, meuleuses
- ✓ Benne à encombrants
- ✓ Débroussailleuse sur batterie

⇒ **Pour les ateliers municipaux : 11 028 €**

- ✓ Karcher, découpeur plasma, perceuses déviseuses

⇒ **Sécurité : 10 000 €**

- ✓ Extincteurs
- ✓ Château des Allymes : centrale alarme incendie

⇒ **Ville Amie des Aînés (VADA) : 1 000 €**

- ✓ Assis-debouts

⇒ **Pour divers bâtiments : 9 173 €**

- ✓ Aspirateurs, monobrosse, rotowash...

⇒ **Pour les nouvelles structures : 136 000 €**

- ✓ Médiathèque – nouveau mobilier
- ✓ Jardin d'enfants – idem

⇒ **Pour affichage mis à disposition des associations : 30 000 €**

- ✓ Colonne Morris

**AUTRES :**

⇒ **Politique de la ville : 395 200 € (sur la totalité de la période)**

- ✓ Missions sous maîtrise ouvrage CCPA : 97 060 €
- ✓ Missions sous maîtrise ouvrage VILLE : 297 600 €

## La section d'investissement : les recettes

⇒ **F.C.T.V.A.** : Dorénavant, entre dans le calcul du FCTVA, non seulement les dépenses d'investissement, mais également celles concernant les dépenses d'entretien des bâtiments. Sur la base des dépenses effectuées en 2016, cette recette est estimée à 200 000 €.

⇒ **TAXE AMENAGEMENT** : 425 000 €

### ⇒ **SUBVENTIONS (HORS CREDITS REPORTES)**

✓ Château des Allymes : 456 266 €

✓ Médiathèque : 15 000 €

✓ Routes forestières : 61 800 €

✓ Suite acquisition équipements pour espaces verts : 9 123 €

⇒ **AMENDES DE POLICE** : 76 000 €

⇒ **PARTICIPATION DU SIEA** aux travaux d'électrification : 10 000 €

### ⇒ **POLITIQUE DE LA VILLE :**

✓ Participation CCPA et ANRU pour les missions sous maîtrise d'ouvrage de la VILLE : 193 500 €



# CONCLUSION

Les investissements qui vous sont proposés, reflètent la volonté de la municipalité de ne pas emprunter en 2018, et ainsi respecter les prérogatives de l'Etat (ne pas emprunter pour ne pas dépasser la capacité de désendettement de 12 ans fixée par l'Etat (actuellement 11.23 pour Ambérieu) et augmenter les recettes) que nous ne pouvons que cautionner.

Aussi nous n'avons pas eu d'autres choix que d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, et, les élus et Ambarrois que nous sommes, avons conscience du nouvel effort demandé à la population.

Il est de notre responsabilité d'élus de ne pas céder à la tentation d'engager des projets importants pour la ville mais qui pourraient mettre à mal pour de nombreuses années sa santé financière qui est déjà délicate.

Accepter de différer la réalisation de ces projets, c'est accepter la réalité.

Malgré tout, nous avons pu engager la restauration de la médiathèque. Ainsi, les abonnés (anciens et nouveaux que nous espérons nombreux) pourront profiter d'un nouvel équipement. De même le jardin d'enfants permettra la garde d'enfants pour la tranche d'âge comprise entre 2 et 6 ans et enfin, notre ville offrira un nouveau visage à l'entrée nord suite à l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny. Ces travaux verront tous leur achèvement avant la fin de l'exercice 2018.

## Informations

### CCPA :

Suite au conseil communautaire du 8 mars monsieur le Maire indique qu'une subvention a été attribuée pour la tranche 2018 de restauration du Château des Allymes.

Une réunion publique aura lieu le 21 mars à l'Espace 1500 au sujet de la mise en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) sur la commune d'Ambérieu en Bugey qui devrait être équipée en 2018.

### Médiathèque :

Une visite de chantier avec la présence de l'architecte aura lieu le samedi 7 avril prochain entre 9 h et 11 h à destination de tous les élus, des abonnés et de la presse.

### Calendrier :

Lundi 19 mars : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ; Rendez-vous à 17 h 30 au monument aux morts

Les prochaines commissions municipales auront lieu le mercredi 4 avril à 18h00.

---

Monsieur le Maire annonce le **prochain Conseil Municipal** pour le **06 avril à 18h00**  
et lève la séance à 20h15

Compte-rendu affiché en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey  
le **16 mars 2018**

Le Maire d'Ambérieu-en-Bugey,

Daniel FABRE

